

REVUE DES ETUDES TARDO-ANTIQUES

Histoire, textes, traductions, analyses, sources et prolongements de l'Antiquité Tardive

(RET)

publiée par l'Association « Textes pour l'Histoire de l'Antiquité Tardive » (THAT)

ANNEE ET TOME III
2013-2014

Supplément 1



**Textes pour
l'Histoire de
l'Antiquité
Tardive**

REVUE DES ETUDES TARDO-ANTIQUES (RET)

fondée par

E. Amato et †P.-L. Malosse

COMITE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Nicole Belayche (École Pratique des Hautes Études, Paris), Giovanni de Bonfils (Università di Bari), Aldo Corcella (Università della Basilicata), Raffaella Cribiore (New York University), Kristoffel Demoen (Universiteit Gent), Elizabeth DePalma Digeser (University of California), Leah Di Segni (The Hebrew University of Jerusalem), José Antonio Fernández Delgado (Universidad de Salamanca), Jean-Luc Fournet (École Pratique des Hautes Études, Paris), Geoffrey Greatrex (University of Ottawa), Malcom Heath (University of Leeds), Peter Heather (King's College London), Philippe Hoffmann (École Pratique des Hautes Études, Paris), Enrico V. Maltese (Università di Torino), Arnaldo Marcone (Università di Roma 3), Mischa Meier (Universität Tübingen), Laura Miguélez-Cavero (Universidad de Salamanca), Claudio Moreschini (Università di Pisa), Robert J. Penella (Fordham University of New York), Lorenzo Perrone (Università di Bologna), Claudia Rapp (Universität Wien), Francesca Reduzzi (Università di Napoli « Federico II »), Jacques-Hubert Sautel (Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, Paris), Claudia Schindler (Universität Hamburg), Antonio Stramaglia (Università di Cassino).

COMITE EDITORIAL

Eugenio Amato (Université de Nantes et Institut Universitaire de France), Béatrice Bakhouché (Université de Montpellier 3), †Jean Bouffartigue (Université de Paris X-Nanterre), Jean-Michel Carrié (École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris), Sylvie Crogiez-Pétrequin (Université de Tours) Pierre Jaillotte (Université de Lille 3), Juan Antonio Jiménez Sánchez (Universitat de Barcelona), †Pierre-Louis Malosse (Université de Montpellier 3), Annick Martin (Université de Rennes 2), Sébastien Morlet (Université de Paris IV-Sorbonne), Bernard Pouderon (Université de Tours), Stéphane Ratti (Université de Bourgogne), Jacques Schamp (Université de Fribourg).

DIRECTEURS DE LA PUBLICATION

Eugenio Amato (responsable)

Sylvie Crogiez-Pétrequin

Bernard Pouderon

Peer-review. Les travaux adressés pour publication à la revue seront soumis – sous la forme d'un double anonymat – à évaluation par deux spécialistes, dont l'un au moins extérieur au comité scientifique ou éditorial. La liste des experts externes sera publiée tous les deux ans.

Normes pour les auteurs

Tous les travaux, rédigés de façon définitive, sont à soumettre par voie électronique en joignant un fichier texte au format word et pdf à l'adresse suivante :

Eugenio.Amato@univ-nantes.fr

La revue **ne publie de comptes rendus** que sous forme de recension critique détaillée ou d'article de synthèse (*review articles*). Elle apparaît **exclusivement par voie électronique** ; les tirés à part papier ne sont pas prévus.

Pour les **normes rédactionnelles détaillées**, ainsi que pour les **index complets** de chaque année et tome, prière de s'adresser à la page électronique de la revue :

<http://recherche.univ-montp3.fr/RET>

Le site électronique de la revue est hébergé par l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, route de Mende, F-34199 Montpellier cedex 5.

La mise en page professionnelle de la revue est assurée par Arun Maltese, Via Saettone 64, I-17011 Albisola Superiore (Italie) – E-mail : bear.am@savonaonline.it.

ISSN 2115-8266

RET Supplément 1

Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité Tardive

Actes de la journée d'études

(Université de Paris Ouest Nanterre La Défense, 27 juin 2013)

édités par

ARIANE BODIN et TIPHAINÉ MOREAU

2014

Le présent Supplément de la RET a été publié avec le subside de :

UMR 7041 - Archéologies et Sciences de l'Antiquité
(Université de Paris Ouest Nanterre La Défense)

EA 4270 - Centre de Recherche Interdisciplinaire en Histoire, Histoire de
l'Art et Musicologie (Université de Limoges)

SOMMAIRE

<i>Préface</i> par Ariane BODIN et Tiphaine MOREAU	P. 3
<i>INTRODUCTION</i>	
Tiphaine MOREAU Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité Tardive. Réflexions liminaires	7
<i>CONTRAINTES ET RÉSEAUX FAMILIAUX</i>	
Christophe BADEL Le rôle de la contrainte dans les stratégies familiales (IV ^e -VI ^e siècles)	31
Ariane BODIN Certains membres des familles de clercs ont-ils été contraints d'emprunter la voie de l'ascétisme en Afrique et en Italie ? (IV ^e -VI ^e siècles)	45
Marie ROUX Les ralliements d'aristocrates à des usurpateurs dans la Gaule du V ^e siècle, des choix politiques contraignants pour leurs descendants ?	83
<i>CONTRAINTES COMPORTEMENTALES AU SEIN DES RÉSEAUX</i>	
Tiphaine MOREAU Les réseaux de fonctionnaires et leurs contraintes sous Constance II. Réflexions d'après les <i>Res Gestae</i> (14-16) d'Ammien Marcellin	103
Vincent GONCALVES <i>Otium et decus</i> . Les contraintes du « devoir de loisir » dans les réseaux aristocratiques de l'Occident romain tardif (IV ^e -V ^e s. ap. J.-C.)	137

CONTRAINTES CHEZ LES LETTRÉS ET LES FONCTIONNAIRES IMPÉRIAUX

Bernadette CABOURET

Réseaux sociaux et contraintes : l'exemple de la *Correspondance* de Libanios d'Antioche 159

Vincent PUECH

Représentants de l'empereur et interventions dans la sphère religieuse en Orient aux V^e et VI^e siècles 177*POUVOIRS ET CONTRAINTES RELIGIEUSES*

Camille GERZAGUET

Pouvoirs épiscopal et luttes d'influence : Ambroise de Milan, le « parrain » des évêques d'Italie du Nord ? 219

Claire FAUCHON-CLAUDON

Contrainte(s) et réseau(x) dans les *Vies des Saints orientaux* de Jean d'Éphèse 241

Hervé HUNTZINGER

Séverin de Norique et ses obligés : un réseau social au service d'un pouvoir informel 273

Capucine NEMO-PEKELMAN

Pouvoir et réseaux des juges juifs dans les provinces orientales de l'Empire romain. À propos de la constitution XVI, 8, 9 du *Code Théodosien* (17 avril 392) 289*CONCLUSIONS*

Ariane BODIN

Réseaux sociaux et contraintes dans l'Antiquité Tardive 307

REPRÉSENTANTS DE L'EMPEREUR ET INTERVENTIONS DANS LA SPHÈRE RELIGIEUSE EN ORIENT AUX V^E ET VI^E SIÈCLES

Abstract : The coercion on religious life exercised by Late antique emperors has often been studied from a merely institutional point of view. It should not be forgotten, however, that the emperor was also able to mobilize social networks in order to ensure the enactment of his decisions. Taking as its starting point volumes II and III of the *Prosopography of the Later Roman Empire* by J. R. Martindale, this study will focus on the lay representatives of the emperor. It shows that all the dignitaries and officials were concerned with religious policy. Whilst this confirms the sanctity of the court, acts of religious coercion take on different forms according to the hierarchy of courtiers. In addition, individual religious beliefs and geographical origins played a role in the emperor's choice of his representative. Finally, we will consider the real failures of imperial power in the field of religious coercion.

Keywords : Eastern Roman Empire ; dignitaries ; officials ; court ; prosopography ; religious coercion.

Dans un ouvrage récent sur Théodoret, évêque de Cyr (en Syrie du Nord) au V^e siècle, A. Schor étudie les relations entre réseaux sociaux et conflits religieux, en l'occurrence la querelle autour du nestorianisme, dont il était un adepte¹. Le chapitre 7 de ce livre défend l'idée que Théodoret joua un rôle irremplaçable par ses actes de patronage et sa stratégie sociale. L'auteur emprunte à la théorie des réseaux sociaux un vocabulaire de la « performance », qui impliquerait une forme de contrainte exercée par Théodoret. Or il est permis de se demander si l'évêque de Cyr ne fut pas aussi, et peut-être davantage, le jouet des élites laïques et même ecclésiastiques avec lesquelles il se trouvait en relation. Il s'adresse en effet à de nombreux représentants de l'empereur, dont il importe de dégager le rôle en matière de contrainte religieuse.

¹ A. SCHOR, *Theodoret's People. Social Networks and Religious Conflict in Late Roman Syria*, Berkeley-Los Angeles-Londres 2011. Je me permets de renvoyer à mon compte rendu de cet ouvrage : V. PUECH, *rec.* in *AntTard* 20, 2012, pp. 436-440, ainsi qu'à mon article : V. PUECH, « Le réseau politique d'un évêque de l'Antiquité tardive : les correspondants laïcs de Théodoret de Cyr (393 – vers 460) », *AntTard* 19, 2011, pp. 271-282.

Dans l'Antiquité tardive, la contrainte exercée par l'empereur sur la vie religieuse a souvent été appréhendée de manière purement institutionnelle². L'empereur a le pouvoir de convoquer les conciles œcuméniques, de présider leurs débats (souvent grâce à ses représentants) et la législation impériale confirme les décisions épiscopales³. Le rôle des commissaires impériaux dans les conciles byzantins a trouvé un début d'étude dans un article de R. Janin de 1969⁴ et a été souvent envisagé depuis. Je ne reviendrai ainsi pas en détails sur le déroulement des conciles, d'autant qu'il faudrait alors considérer l'ensemble de leurs enjeux, ce qui excèderait largement les limites de ce travail. En outre, R. Delmaire

² Sur le sujet, le point de départ des travaux est le livre d'A. GASQUET, *De l'autorité impériale en matière religieuse à Byzance*, Paris 1879. Cet ouvrage est utilisé par F. ALPI, *La route royale. Sévère d'Antioche et les Églises d'Orient (512-518)*, Beyrouth 2009, Tome I, p. 118. Mon attention a été attirée sur l'ouvrage d'A. Gasquet par le compte rendu du livre de F. Alpi dû à S. Destephen : S. DESTEPHEN, *rec. in AnfTard* 18, 2010, pp. 345-350.

³ D. FEISSEL, *L'empereur et l'administration impériale*, in C. MORRISSON (éd.), *Le monde byzantin I. L'Empire romain d'Orient (330-641)*, Paris 2004, pp.79-110, ici pp. 89-90.

⁴ R. JANIN, « Rôle des commissaires impériaux dans les conciles byzantins », *REByz* 18, 1969, pp. 97-108, particulièrement pp. 98-104 (sur la période qui court du concile d'Éphèse de 431 à celui de Constantinople en 553). L'exemple sans doute le plus éloquent est celui du comte des domestiques Candidianus lors du concile d'Éphèse de 431 : sa mission est ainsi définie par une *Sacra* des empereurs Théodose II et Valentinien III : « Par conséquent le magnificentissime Candidianus, comte des sacrés domestiques, a reçu l'ordre de se rendre à votre très saint concile et, sans prendre aucune part aux enquêtes ou motions sur les très pieux dogmes – il n'est pas permis en effet que qui n'est pas sur la liste des très saints évêques s'immisce dans les examens ecclésiastiques –, d'écarter de toute manière de la susdite ville les séculiers et les moines qui s'y sont déjà rassemblés à cause du concile et qui doivent s'y rassembler, parce qu'il ne faut pas que ceux qui ne sont nullement nécessaires à l'examen du dogme qui doit avoir lieu soulèvent des troubles et pour cette raison causent des empêchements aux définitions qui doivent être établies dans la paix par Votre Sainteté ; qu'en outre il veille à ce qu'aucune dissension née de l'antipathie ne s'étende plus avant, en sorte que l'examen de votre très saint synode ne subisse des empêchements et que la recherche exacte de la vérité ne soit pas heurtée par le retentissement qui en pourrait advenir, pour qu'enfin chacun, écoutant patiemment ce qui est dit, donne son avis ou s'oppose à l'avis énoncé et qu'ainsi toute l'enquête instituée sous le mode de proposition et de solution soit décidée sans aucun trouble et que, par un vote commun de Votre Sainteté, elle reçoive une décision judiciaire non factieuse et qui plaise à tous. Avant tout le même magnificentissime Candidianus a reçu de notre divinité l'ordre de veiller de toute manière à ce qu'aucun membre de votre très saint concile, sous le prétexte de rentrer chez lui ou de vouloir aller à notre divine cour impériale ou de décider d'aller en quelque autre lieu, quitte le lieu qui a été fixé pour l'examen, de veiller aussi à ce que ne soit absolument pas mise en avant, soit que certains le demandent soit qu'elle émerge de quelque fondement que ce soit, aucune autre question qui ne tende pas à la discussion en jeu du saint dogme, avant que le doute soulevé à son sujet n'ait été résolu et que les propositions contribuant à la vraie disquisition du dogme, examinées avec certitude, n'aient obtenu la fin qui cadre avec la religion orthodoxe » [trad. A.-J. FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine*, Paris 1982, pp. 186-187].

a procédé à une étude précise des dignitaires présents au concile de Chalcédoine de 451⁵. Les listes de dignitaires sont connues par les procès-verbaux des 1^{ère}, 2^e, 4^e et 6^e sessions du concile, respectivement les 8, 10, 17 et 25 octobre 451. La plus fournie est celle de la 6^e session, en raison de sa solennité liée à la présence de l'empereur Marcien et de l'impératrice Pulchérie. Les représentants de l'empereur étaient quasiment tous des *illustres* en fonction au moment du concile : le maître des milices, ex consul et patrice Anatolius, le préfet du prétoire d'Orient Palladius, le préfet de Constantinople Tatianus, le maître des offices Vincomalus⁶, le comte des domestiques Sporacius et le comte des Biens privés Genethlius⁷. Parmi les représentants du Sénat se trouvaient des dignitaires n'exerçant plus leur charge au moment du concile⁸ ou n'en ayant jamais exercé⁹.

La diversité et la stricte hiérarchisation des représentants de l'empereur présents au concile de Chalcédoine invitent à se pencher sur le rôle plus général de tels personnages dans les phénomènes de contrainte religieuse. On s'aperçoit que l'application de la volonté impériale dans la réalité dépend pour partie de la qualité des représentants mobilisés dans ce but. Sur le plan religieux, il est évident qu'un certain nombre de clercs se sont trouvés au service de l'empereur. Mais c'est le cas du personnel laïc intervenant dans les questions religieuses qui retiendra ici mon attention. Il importe de considérer en quoi l'empereur a pu mobiliser une forme de réseau social pour conférer une efficacité à ses décisions. Cette étude sera fondée sur un dépouillement des volumes II et III de la *Prosopography of the Later Roman Empire* de J. Martindale¹⁰. La période concernée court donc de

⁵ R. DELMAIRE, « Les dignitaires laïcs au concile de Chalcédoine : notes sur la hiérarchie et les préséances au milieu du V^e siècle », *Byzantion* 54, 1984, pp. 141-175.

⁶ Juste après lui étaient aussi placés Martialis et Placitus *ex magistris officiorum* [MagOff].

⁷ À la fin de la liste des représentants de l'empereur se trouvaient Aetius comte des domestiques et comte de l'étable (titres honoraires) et le seul dignitaire *spectabilis* en fonction, le primicier des notaires Leontius.

⁸ Florentius (ex préfet du prétoire d'Orient [PPO], ex consul, patrice), Senator (ex consul, patrice), Nomus (ex MagOff, ex consul, patrice), Antiochus (ex PPO, patrice), Augarus (ex PPO), Romanus (ex *praepositus sacri cubiculi* [PSC]), Zoilus (ex PPO), Theodorus (ex *praefectus urbis Constantinopolitae* [PVC]), Apollonius (ex PPO), Theodorus (ex PVC), Apollonius (ex PPO), Antiochus (ex PVC), Anysius (ex PVC), Theodorus (ex préfet du prétoire d'Illyricum), Artaxes (ex PSC), Constantinus (ex PPO), Parnassius (ex PPO), Eulogius (ex PP d'Illyricum), Apollodorus (ex *quaestor sacri palatii* [QSP]), Theodorus (ex QSP), Menas (ex QSP), Severus (ex *comes rei privatae* [CRP]), Basilius (ex comte des Largesses sacrées), Julianus (ex CRP).

⁹ Trypho (ex PPO), Polychronius (ex QSP), Constantinus (ex comte), Severianus (ex comte), Heraclianus (ex comte).

¹⁰ PLRE II [J. R. MARTINDALE, *The Prosopography of the Later Roman Empire. Volume II, A. D. 395-527*], Cambridge 1980] et PLRE IIIA et PLRE IIIB [J. R. MARTINDALE, *The Prosopography of the Later Roman Empire. Volume III, A. D. 527-641*, vol. IIIA et IIIB, Cambridge 1992]. Le renvoi

395 à 641 : elle se caractérise tant par la situation illégale du paganisme que par la mise en place de l'orthodoxie chrétienne. Même si le pouvoir est alors bien installé dans sa capitale, Constantinople, la diversité de l'espace impérial représente pour lui un défi. Par ailleurs, il existe, depuis les réformes de la dynastie valentiniennne à la fin du IV^e siècle, une hiérarchie sénatoriale bien établie, qui confère une unité à la période envisagée. Je me préoccuperais surtout du rang des représentants de l'empereur, qui seront présentés selon un ordre hiérarchique décroissant, puis, pour chaque rang, en suivant la chronologie. Pour établir ce rang, je me fonderai justement sur les listes du concile de Chalcédoine en ce qui concerne l'élite de la cour, c'est-à-dire le sommet du groupe des *illustres*, puis sur la hiérarchie sénatoriale distinguant clairement à cette époque *illustres*, *spectabiles* et *clarissimi*. J'évoquerai d'abord les patrices et les consuls porteurs de ces dignités en tant que telles, c'est-à-dire à un moment où elles ne sont pas associées à une charge administrative¹¹ ; mais il est évident que plusieurs fonctionnaires *illustres* étaient en même temps titrés patrices ou consuls : ils seront alors mentionnés à propos de leur fonction concrète au service de l'empereur. Dans un second temps, beaucoup plus bref, je m'interrogerai plus généralement sur les facteurs favorables à certains personnages pour accomplir leur mission, ainsi que sur les échecs éventuels de ces représentants dans l'exercice d'une prétendue contrainte religieuse.

Le premier type d'intervention des patrices s'applique aux grandes questions doctrinales. Florentius et Nomus participèrent ainsi au débat sur la doctrine d'Eutychès et donc aux préparatifs du second concile d'Éphèse (réuni en 449). Il est intéressant de noter que le premier reçut une mission de Théodose II tandis que le second, d'une opinion opposée, fit évoluer l'attitude impériale. De la sorte, Florentius¹² est nommé en 448 pour assister à Constantinople à l'enquête sur la doctrine d'Eutychès¹³ et en 449 il y participe effectivement¹⁴. Nomus, toujours en

aux notices de la *PLRE* respecte sa façon de désigner le rang sénatorial des personnages : *illustris*, *SPECTABILIS*, *CLARISSIMVS*. Je ne prétends pas recenser absolument tous les personnages mis au service de la contrainte religieuse impériale, d'autant que les lacunes des sources rendraient une prétendue exhaustivité quelque peu illusoire. J'ai en particulier exclu les fonctionnaires simples destinataires des lois religieuses et ceux qui réprimèrent des révoltes dont une composante a pu être religieuse mais qui posèrent de plus vastes problèmes d'ordre public (comme c'est spécialement le cas des révoltes des samaritains dans la Palestine du VI^e siècle).

¹¹ Une exception sera faite pour les patrices exarques d'Italie et d'Afrique, détenteurs d'une fonction très spécifique et apparaissant à la fin de la période considérée.

¹² *PLRE* II : **Fl. Florentius** 7. CH. FRAISSE-COUÉ, *D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451)*, in L. PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme. Tome III : Les Églises d'Orient et d'Occident (432-610)*, Paris 1998, pp. 9-77, ici pp. 42-43, 46-47.

¹³ *ACO*, II, 1, 1, p. 138 (22 novembre 448) [*Acta Conciliorum Œcumenicorum*, éd. E. SCHWARTZ, Berlin-Leipzig 1914-1982] : il est qualifié de chrétien orthodoxe d'après la doctrine ayant triomphé au concile de Chalcédoine (451).

¹⁴ *ACO*, II, 1, 1, pp. 148-176 (13 avril 449) : le patrice Florentius assiste à un véritable concile,

449, intervient en compagnie du puissant eunuque et spathaire Chrysaphius, pour soutenir Eutychès et persuader Théodose II de réunir le concile d'Éphèse¹⁵. Sous Justinien, en 532, Strategius est chargé par l'empereur de diriger les discussions avec les monophysites¹⁶. L'autre type majeur d'intervention des patrices concerne les relations entre l'empereur et le pape : on ne s'étonnera pas qu'elles soient bien documentées au VI^e siècle dans le cadre de la reconquête de l'Occident. Sous Justinien, le fameux général Bélisaire¹⁷ occupa certes la fonction de maître des milices pendant l'essentiel du règne, mais il était en même temps titré patrice et l'on s'aperçoit que ses interventions religieuses se produisent pour l'essentiel entre ses expéditions militaires. La première d'entre elles est cependant liée au contexte de guerre en Italie puisqu'elle consiste, lors du siège de Rome par les Ostrogoths en 537, à remplacer le pape Silvère par Vigile¹⁸. En 545-546, les lettres de ce même pape Vigile nous informent de la protection exercée par Bélisaire sur l'évêque d'Arles, en une tentative pour rétablir l'influence impériale

alors que la simple commission d'enquête réunie le 27 avril 449 est présidée par le maître des offices Martialis.

¹⁵ PLRE II : **Nomus** 1. *ACO*, II, 6, p. 5. F. MILLAR, *A Greek Roman Empire. Power and Belief under Theodosius II (408-450)*, Berkeley-Los Angeles-Londres 2006, pp. 192-193, montre que Nomus était, avec l'eunuque Chrysaphius que l'on évoquera, le plus influent conseiller de Théodose II sur le plan religieux.

¹⁶ PLRE II : **Fl. Strategius** 9. *ACO*, IV, 2, p. 169 : discussions tenues au palais d'Hormisdas. Le personnage assure alors l'interim du maître des offices, ce qui a conduit R. DELMAIRE, *Les institutions du Bas-Empire romain de Constantin à Justinien. I, Les institutions civiles palatines*, Paris 1995, p. 92 n. 62 à le répertorier parmi ces fonctionnaires. Strategius appartenait à la famille égyptienne des Apions et fut préfet augustal d'Égypte. J. GASCOU, *Les grands domaines, la cité et l'État en Égypte byzantine, in Fiscalité et société en Égypte byzantine*, Paris 2008, pp. 125-213, ici p. 187, situe la réunion de Constantinople entre le début janvier et le 23 février 532.

¹⁷ PLRE IIIA : **Fl. Belisarius** 1.

¹⁸ Principales sources sur ces événements : Liberat., *Brev.* 22 [Liberatus, *Breviarium causae Nestorianorum et Eutychianorum*, éd. E. SCHWARTZ, in *ACO*, II, 5, 1936] ; *Lib. Pont.* 60 [*Liber Pontificalis*, éd. L. DUCHESNE, Paris 1886] ; Procop., *Goth.* 1, 25, 13 ; Procop., *Ar.* 1, 14, 27 [trad. P. MARAVAL, in Procope. *Histoire secrète*, Paris 1990] ; Evagr., *Hist. eccl.* 4, 19 [Évagre le Scholastique. *Histoire ecclésiastique*, éd. J. BIDEZ et L. PARMENTIER, Londres 1898 ; trad. des livres I-III, A.-J. FESTUGIÈRE, B. GRILLET et G. SABBABH, Paris 2011] ; Paul. Diac., *Hist. Rom.* 16, 18 [Paul le Diacre. *Historia Romana*, éd. A. CRIVELLUCCI, Rome 1914]. C. SOTINEL, « Autorité pontificale et pouvoir impérial sous le règne de Justinien : le pape Vigile », *MEFRA* 104/1, 1992, pp. 439-463, ici pp. 445-449, et C. SOTINEL, *Les Églises et la reconquista byzantine. B. L'Italie*, in PIETRI (éd.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 719-736, ici pp. 723-726. Le dossier des sources est particulièrement embrouillé et l'on peut résumer ainsi les données à peu près sûres quant à Bélisaire. En 536, l'ambitieux diacre romain Vigile se trouve à Constantinople puis il se rend auprès de Bélisaire en Italie, au plus tôt en novembre de la même année, lors de la prise de Naples. Le pape Silvère joue un grand rôle dans l'entrée de Bélisaire à Rome en décembre, mais le général le soupçonne ensuite de négociations traîtresses avec les Goths. En mars 537, Bélisaire exile Silvère et le remplace par Vigile.

en Provence¹⁹. Enfin, en 552-553, Bélisaire est manifestement utilisé par Justinien pour ses liens anciens avec Vigile, afin de pousser le pape à condamner les Trois Chapitres, dans le cadre de la préparation du 5^e concile œcuménique réuni en 553 à Constantinople²⁰. Ces relations avec le pape au début des années 550 mobilisèrent quatre autres patrices, un signe de l'importance qui leur fut accordée par le pouvoir : elles mettaient en jeu tout le rôle d'équilibre recherché par Constantinople entre les Églises d'Orient et d'Occident. Ce groupe de patrices se composait de Cethegus²¹, Liberius²², Patricius²³ et Rusticus²⁴. En 559, le patrice

¹⁹ *PL* 69, col. 27 (lettre du pape Vigile à l'évêque d'Arles Auxanius le 22 mai 545) : Bélisaire est intervenu auprès de Justinien et Théodora pour confirmer des privilèges de l'évêque d'Arles ; *PL* 69, col. 37 (lettre de Vigile au nouvel évêque d'Arles Aurelianus le 23 août 546) : Bélisaire facilite l'envoi d'un message de l'évêque d'Arles à Justinien et transmet la réponse à Vigile. Comme le dit C. Sotinel, « cette correspondance permet de voir comment Vigile envisage la politique romaine dans l'empire reconstitué par Justinien : il renoue avec la politique de ses prédécesseurs en essayant de renforcer les liens entre l'Église de Rome et les Églises de Gaule, et aussi de réintégrer la Provence à l'Empire » (SOTINEL, « Autorité pontificale et pouvoir impérial sous le règne de Justinien : le pape Vigile » [n. 18], p. 453). L'évêque d'Arles était à cette époque le vicaire pontifical en Gaule : L. PIETRI, *L'Église du Regnum Francorum*, in PIETRI (éd.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 745-799, ici pp. 747-748). On comprend mieux ainsi pourquoi Bélisaire s'est préoccupé de l'épiscopat d'Arles. En 537, la Provence était passée de la domination des Ostrogoths à celle des Francs : ce transfert a été confirmé par Justinien mais, dès l'année suivante, les Francs prennent le parti des Ostrogoths face à la reconquête impériale (M. HEIJMANS, *Arles durant l'Antiquité tardive. De la duplex Arelas à l'urbs genesii*, Rome 2004, p. 256).

²⁰ Vigile, *Epist.* 1, pp. 1-10 [Vigilius. *Epistulae*, éd. E. SCHWARTZ, in *Sitzungsberichte der bayerischen Akademie der Wissenschaften*, phil.-hist. Klasse, 1940] : Bélisaire est envoyé avec d'autres *gloriosi iudices* le 28 janvier 552 à Vigile réfugié dans l'église Sainte-Euphémie de Chalcédoine pour le convaincre de revenir à Constantinople, ce qui échoue. *ACO*, IV, 1, p. 27 : les 6 et 7 mai 553, Bélisaire est l'un des sept envoyés tentant de persuader Vigile d'assister au 5^e concile œcuménique (qui s'est ouvert le 4 mai). SOTINEL, « Autorité pontificale et pouvoir impérial sous le règne de Justinien : le pape Vigile » [n. 18], pp. 460-462.

²¹ *PLRE* II : **Fl. Rufius Petronius Nicomachus Cethegus**. Sénateur romain, il s'enfuit d'Italie sans doute à la fin des années 540, accueilli et enrichi par Justinien. À Constantinople, il s'associe en particulier au pape Vigile pour pousser Justinien à faire la guerre plus énergiquement en Italie. *Sacr. Conc. Coll.* 9, 363 [J. D. MANSI, *Sacrorum Conciliorum nova et amplissima Collectio*, Florence – Venise 1759-1798] : témoin du serment de Vigile le 15 août 550 ; *Sacr. Conc. Coll.* 9, 50 : avec Bélisaire et d'autres dignitaires il assure Vigile de son intégrité fin 551 et début 552 ; *Sacr. Conc. Coll.* 9, 197 et 347 : participe aux négociations avec Vigile en mai 553. *ACO*, IV, 1, p. 185 : Vigile refuse d'assister au concile mais le 25 mai 553 il convoque Cethegus, deux autres dignitaires et trois évêques pour apporter à Justinien son jugement sur les Trois Chapitres : ils refusent de le faire.

²² *PLRE* II : **Petrus Marcellinus Felix Liberius** 3. Il appartenait à une famille sénatoriale italienne et a été préfet du prétoire des rois ostrogoths. Entre 549 et 552, il commande des troupes de Justinien en Italie et Espagne. *Sacr. Conc. Coll.* 9, 197B et 198C : à Constantinople participe aux négociations avec le pape Vigile en mai 553.

Ioannes, installé à Aquilée, est placé au cœur des relations entre le pape et les schismatiques dans l'affaire des Trois Chapitres²⁵. Les rapports avec le pape sous les successeurs de Justinien concernèrent encore des patrices d'un type particulier puisqu'il s'agit des exarques d'Italie et d'Afrique. Ces missions rentraient logiquement dans leurs attributions, mais il est significatif que la charge d'exarque ait été ainsi toujours associée à la dignité de patrice. L'exarque d'Italie Smaragdus intervient dans les années 586-588 pour faire cesser le schisme des évêques d'Istrie²⁶. Son successeur Romanus²⁷ adopte l'attitude inverse, ce qui le conduisit à s'oppo-

²³ PLRE IIIB : **Patricius** 4. Il était présent au concile ; avec Bélisaire et d'autres dignitaires, il a échoué à convaincre le pape Vigile d'y assister ; il fut envoyé avec Cethegus et d'autres représentants de l'empereur rencontrer les évêques occidentaux.

²⁴ PLRE IIIB : **Rusticus** 3. Il fut l'un des sept dignitaires envoyés persuader le pape Vigile d'assister au concile.

²⁵ PLRE IIIA : **Ioannes** 71. Pelag. I, *Epist.* 24 (février 559) [Pelagius I, *Epistulae*, éd. P. M. GASSO et C. M. BATLLE, Montserrat 1956] : le pape lui demande de ne pas communier avec le clergé schismatique de Vénétie et d'Istrie ; *Epist.* 52, 53 et 59 (mars 559) : il est menacé d'excommunication par l'évêque Paulus d'Aquilée et le pape lui demande de punir les schismatiques et de les envoyer à l'empereur pour jugement. C. SOTINEL, *Identité civique et christianisme. Aquilée du III^e au VI^e siècle*, Rome 2005, pp. 299-300 (rappelle que la fonction de *carbutarius* attribuée à Ioannes dans une lettre pontificale est énigmatique ; le personnage détenait avec certitude une autorité à Aquilée) ; p. 331 (suggère que Ioannes a tenté de rester en communion avec l'évêque d'Aquilée).

²⁶ PLRE IIIB : **Smaragdus** 2. Vers 586 le pape Pélage II évoque sa tentative pour obtenir l'aide de Smaragdus dans le but de faire cesser le schisme des évêques d'Istrie : Pelag. II, *Epist.* 4 [Pelagius II, *Epistulae*, in PL 72, col. 703-750]. Smaragdus fait pression sur l'évêque Elias d'Aquilée et d'autres schismatiques pour qu'ils entrent en communion avec Pélage ; en effet Elias (en fonction en 586/587) a écrit une plainte à l'empereur Maurice et celui-ci a ordonné à Smaragdus de cesser de le tracasser jusqu'à la victoire contre les Lombards : Greg. M., *Epist.* 1, 16a (année 591) [Grégoire I^{er}, *Epistularum Registrum*, ed. P. EWALD et L. M. HARTMANN, in MGH, *Epp.* I-II, 1891-1899 ; Grégoire le Grand, *Registre des lettres. Livres I-IV*, P. MINARD et D. NORBERG (edd.) P. MINARD ET M. REYDELLET (trad.), Paris 1991-2008]. En 588, Smaragdus visite Aquilée et emmène l'évêque Sévère (successeur d'Elias) et trois autres évêques d'Istrie (ceux de Cissa, Trieste et Poreč) à Ravenne où il les force à communier avec l'évêque Jean. Environ un an après il est cependant remplacé comme exarque : Paul. Diac., *Hist. Lang.* 3, 26 [Paul le Diacre, *Historia Langobardorum*, G. WAITZ (ed.), in MGH, *Scr. Rer. Lang.*, Hanovre 1878]. C. SOTINEL, *L'échec en Occident : l'affaire des Trois Chapitres*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 427-455, ici p. 448-449, souligne la divergence d'approche entre l'empereur Maurice et l'exarque Smaragdus, qui s'avère plus proche du pape. Selon S. BOESCH GAJANO, *Grégoire le Grand. Aux origines du Moyen Âge*, trad. J. MARTIN-BAGNAUDEZ et N. LUCAS, Paris 2007, p. 111 : « la périlleuse situation politico-militaire de l'Italie avait conduit l'empereur à rappeler le trop interventionniste Smaragde, remplacé par Romain, et à freiner les interventions du pape ». SOTINEL, *Identité civique et christianisme* [n. 25], p. 359 et pp. 364-366 : Smaragdus revient en Italie comme exarque au printemps 603 (Greg. M., *Epist.* 13, 34, lui demande de soutenir l'évêque de Trieste contre Sévère d'Aquilée, désigné comme « évêque de Grado »).

²⁷ PLRE IIIB : **Romanus** 7.

ser en 591-592 au pape Grégoire le Grand²⁸. Mais il intervient plus largement en 593-594 dans différentes nominations épiscopales en Italie²⁹. Leur collègue patrice et exarque d'Afrique Gennadius³⁰ se trouve également en relation avec Grégoire entre 591 et 596 à propos des derniers donatistes³¹ et des évêques numides³². Au début du règne de Justin II, en 567, le patrice Ioannes est mêlé aux discussions avec les monophysites dans le cadre d'une ambassade chez les Perses, une affaire qui devait primer sur le débat religieux dans l'esprit de l'empereur³³. Lors de la prise du pouvoir en Égypte par les partisans d'Héraclius en 610, le

²⁸ Greg. M., *Epist.* 2, 45 (juillet 592) : Romanus est hostile à l'action du pape Grégoire contre les évêques schismatiques d'Istrie (le pape déclare à Jean, évêque de Ravenne : « l'animosité du susdit excellentissime patrice Romanus ne doit pas vous émouvoir, parce que autant nous l'emportons sur lui par le rang et le caractère sacré, autant, s'il y a chez lui de la légèreté, nous devons le supporter avec maturité et gravité ») ; Greg. M., *Epist.* 1, 16a : en 591 : les évêques d'Istrie écrivent à l'empereur pour louer les actions de Romanus. L. PIETRI et CH. FRAISSE-COUÉ, *Grégoire le Grand et le nouveau prestige du siège apostolique*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 839-914, ici p. 892. BOESCH GAJANO, *Grégoire le Grand* [n. 26], p. 112. SOTINEL, *Identité civique et christianisme* [n. 25], p. 360 : « les évêques profitèrent alors de la neutralité de l'exarque Romanus, qui appliquait de façon bienveillante l'ordre obtenu au moment du pontificat d'Helias ».

²⁹ Greg. M., *Epist.* 3, 31 : le nouvel évêque de Milan est recommandé à lui par Grégoire en 593 ; *Epist.* 5, 6 : en 594 il est accusé d'avoir été corrompu pour installer Maximus comme évêque de Salone ; *Epist.* 5, 11 : toujours en 594 il soutient l'évêque Jean de Ravenne dans sa quête du *pallium*. BOESCH GAJANO, *Grégoire le Grand* [n. 25], p. 121 : Romanus n'a fait qu'appliquer le décret impérial relatif à l'élection de l'évêque de Salone, auquel le pape avait opposé son veto pour indignité.

³⁰ PLRE IIIA : **Gennadius** 1.

³¹ Il se voit demander, avec peu de succès, par Grégoire d'agir avec vigueur contre les donatistes (Greg. M., *Epist.* 1, 72 (août 591) : « vous menez avec vigueur le combat de l'Église comme des guerriers du Seigneur »). PIETRI – FRAISSE-COUÉ, « Grégoire le Grand et le nouveau prestige du siège apostolique » [n. 28], p. 895.

³² Grégoire lui demande d'aider à enquêter sur des actions irrégulières commises par le concile des évêques numides (Greg. M., *Epist.* 4, 7 : septembre 593). Grégoire lui écrit aussi à propos de l'évêque numidien Paul, qui, excommunié, en appela au pape et à l'empereur de Constantinople ; Gennadius envoie à Grégoire son *cancellarius* en 596 en relation avec cette affaire (Greg. M., *Epist.* 6, 59 et 61 ; 7, 2). Y. MODÉLAN, *Les Églises et la reconquête byzantine. A. L'Afrique*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 699-717. BOESCH GAJANO, *Grégoire le Grand* [n. 26], pp. 108-110.

³³ PLRE IIIA : **Ioannes** 81. Mich. Syr. 10, 1 [Michel le Syrien, *Chronique*, ed. et trad. J.-B. CHABOT, Paris 1899-1924] : il reçoit des instructions impériales pour discuter avec les monophysites en Orient dans le but de promouvoir la paix et l'unité de l'Église ; il est convoqué pour rencontrer l'impératrice Sophie et, en la présence de Jacques Baradée, elle lui demande de rechercher la paix pour l'Église, tandis que l'empereur lui a adjoint Jean d'Éphèse. Mich. Syr. 10, 2 : il rencontre à Callinicum un grand nombre de monophysites qui se plaignent de persécution ; il rencontre à nouveau Jacques Baradée et annonce une réunion future à Dara après son retour de Perse. À son retour il rencontre effectivement à Dara les monophysites, qui se querellent entre eux : ne pouvant les accorder il revient à Constantinople pour informer l'empereur, qui abandonne

patrice Nicetas³⁴ installe immédiatement à Alexandrie le patriarche Jean³⁵. Par la suite, sans doute en 615/616, il s'occupe de la réconciliation entre les Églises monophysites d'Antioche et Alexandrie³⁶. Dans ce rôle, il reçoit la collaboration de son collègue patrice Strategius, un Égyptien peut-être membre de la famille des Apions³⁷.

Les consuls semblent avoir été également très impliqués dans les relations entre l'empereur et le pape, mais la série dont nous disposons est cependant bien moins fournie. Sous Anastase, le neveu de l'empereur Pompeius participe en 519 aux négociations avec le pape Hormisdas³⁸. Sous Justinien, c'est un autre neveu impérial, le futur empereur Justin II, qui intervient en 552-553 dans les discussions avec le pape Vigile³⁹. Le dernier consul connu en tant que tel est Photius,

ses efforts de conciliation et reprend la persécution (pas avant 571). P. MARAVAL, *L'échec en Orient : le développement des Églises dissidentes dans l'Empire*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 457-481, ici pp. 463-466 (l'auteur l'appelle par erreur « Jean Comnentiolos » alors qu'il était le fils de Domnentiolos).

³⁴ PLRE IIIB : **Nicetas** 7.

³⁵ L'une de ses premières tâches après s'être emparé de l'Égypte fut de nommer le patriarche Jean l'Aumonier : Leont., *V. Jo. El.* 4 [Leontius, *Vita Ioannis Eleemosynarii* : Léontios de Néapolis, *Vie de Syméon le fou et Vie de Jean de Chypre*, ed. et trad. A.-J. FESTUGIÈRE, Paris 1974]. W. KAEGI, *Heraclius, emperor of Byzantium*, Cambridge 2003, p. 59 : le patrice Nicetas et le patriarche Jean deviennent à cette occasion frères spirituels au moyen du rite de l'*adelphopoïèsis*. G. SIDÉRIS, *L'adelphopoïèsis aux VI^e-X^e siècles à Byzance : une forme de fraternité jurée*, in M.-F. AUZÉPY et G. SAINT-GUILLAIN (ed.), *Oralité et lien social au Moyen Âge (Occident, Byzance, Islam) : parole donnée, foi jurée, serment*, Paris 2008, pp. 181-292, ici p. 285 : « Jean, Nicéas et Héraclius étaient liés à travers un réseau de liens de parenté et l'*adelphopoïèsis* entre Jean et Nicéas s'insérait dans ce réseau ».

³⁶ Mich. Syr. 10, 26-27 : en 610/616 (peut-être 615/616 car l'accord final fut visiblement atteint en 616). KAEGI, *Heraclius* [n. 35], pp. 89-90.

³⁷ PLRE IIIB : **Strategius** 10. En rendant visite à Nicetas à Alexandrie, il aide à trouver un accord. C'était un grand propriétaire à Arsinoé, Héracléopolis et sans doute Oxyrrhynchos. Son appartenance à la famille des Apions reste à démontrer pour GASCOU, « Les grands domaines, la cité et l'État en Égypte byzantine » [n. 16], pp. 194-195.

³⁸ PLRE II : **Pompeius** 2. Le personnage était chalcédonien : selon Theoph., *Chron.* A. M. 6005 [Théophane, *Chronographia*, ed. C. DE BOOR, Leipzig 1883-1885], il donne assistance au patriarche chalcédonien exilé Macedonius en 512. Il participe aux négociations avec le pape Hormisdas pour mettre fin au schisme acacien. *Coll. Avell.* 167 et 223 [*Collectio Avellana : epistulae imperatorum, pontificarum, aliorum A. D. 367-553*, ed. O. GUENTHER, in *CSEL* 35, Vienne 1895-1898] : au début 519 rencontre les envoyés du pape à 10 milles de Constantinople et les escorte le reste du trajet ; *Coll. Avell.* 163 : le 22 avril 519 écrit au pape Hormisdas ; *Coll. Avell.* 174 : le 9 juillet 519 le pape lui répond. CH. FRAISSE-COUÉ, *L'incompréhension croissante entre l'Orient et l'Occident (451-518)*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 147-196, ici p. 187.

³⁹ PLRE IIIA : **Iustinus** 5. Il était consul honoraire. Vigil., *Epist.* 1 : le 28 janvier 552 envoyé à Chalcédoine pour tenter de persuader le pape Vigile de revenir à Constantinople ; *ACO*, IV, 1, p. 185 (mai 553) : convoqué pour rencontrer Vigile.

dont le destin fut très particulier : à la fin du règne de Justinien il devint higoumène du Nouveau Monastère à Jérusalem mais resta très proche du pouvoir impérial⁴⁰ ; sous Justin II, il s'occupe des relations avec les monophysites⁴¹ puis réprime la révolte des samaritains et des juifs⁴².

Les préfets du prétoire agissent d'abord dans un domaine classique de leurs attributions : le rôle d'intermédiaire entre le pouvoir impérial et les provinces. En 431, le préfet du prétoire d'Orient Antiochus écrit à Nestorius pour faciliter son voyage en Asie Mineure, en fait une mesure d'éloignement après les échecs des commissaires impériaux au concile d'Éphèse⁴³. Son homologue Taurus⁴⁴, en 432/433, dissuade Théodose II d'exiger des évêques ciliciens la reconnaissance de Jean d'Antioche, par crainte que la province ne paie mal ses impôts⁴⁵ ; en 434 il reçoit une lettre de Jean d'Antioche à propos de l'ordination de Proclus comme évêque de Constantinople⁴⁶. En 513/514, Marinus intervient auprès de Sévère d'Antioche pour obtenir l'ordination d'un parent⁴⁷. En 594, le préfet du prétoire d'Afrique Pantaleo se voit presser par le pape Grégoire le Grand d'agir contre les

⁴⁰ PLRE IIIB : **Photius** 2. Attesté comme consul honoraire en 541, il était le fils d'un premier mariage d'Antonina, qui épousa par la suite Bélisaire ; emprisonné par Théodora, il parvint à s'enfuir pour la Palestine, se fit moine, mais retourna très rapidement à la cour, après la mort de l'impératrice.

⁴¹ Theoph., *Chron.* A. M. 6058 : envoyé par Justin II pacifier les Églises d'Alexandrie et d'Égypte (après la mort du patriarche monophysite Theodosius en juin 566). MARAVAL, « L'échec en Orient : le développement des Églises dissidentes dans l'Empire » [n. 33], p. 461. Ioh. Eph., *Hist. eccl.* 3, 1, 31 [Jean d'Éphèse, *Histoire ecclésiastique*, Partie III, E. W. BROOKS (ed. et trad.), in *CSCO* (Scr. Syr.), III, 3, 1936] : transfère le moine monophysite Conon de Constantinople vers le Nouveau Monastère de Jérusalem (probablement en 571).

⁴² Il est envoyé en Syrie réprimer la révolte des samaritains et des juifs : il le fait avec une grande cruauté, extorque de l'argent destiné à l'empereur, emploie des moines à la fois comme personnels civils et militaires, le tout pendant treize ans : Ioh. Eph., *Hist. eccl.* 3, 1, 32. H. SIVAN, *Palestine in Late Antiquity*, Oxford 2008, p. 142, situe l'intervention de Photius « à peine une décennie après la révolte de 555/556 ». Les événements sont peut-être à placer autour de 565, à cheval sur les règnes de Justinien et Justin II. Ils se sont en tout cas déroulés avant 572, car Ioh. Eph., *Hist. eccl.* 3, 2, 29, les mentionne comme déjà écoulés à cette date, et ne peuvent donc être situés en 578 comme le fait C. DAUPHIN, *La Palestine byzantine. Peuplement et Populations*, Oxford 1998, vol. I, p. 294.

⁴³ PLRE II : **Antiochus (Chuzon I)** 7 (consul en 431). *ACO*, I, I, 7, p. 71 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 581-582) : il écrit à Nestorius (probablement au début septembre 431) pour faciliter son voyage à travers l'Asie et le Pont, et Nestorius lui répond. CH. FRAISSE-COUÉ, *Le débat théologique au temps de Théodose II : Nestorius*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 499-550, ici p. 539.

⁴⁴ PLRE II : **Fl. Taurus** 4.

⁴⁵ *ACO*, I, 4, p. 155.

⁴⁶ *ACO*, I, 4, p. 154 (il est alors attesté comme patrice).

⁴⁷ PLRE II : **Marinus** 7. Sever. Ant., *Epist. Sel.* 7, 6 [*The Sixth Book of the Select Letters of Severus, Patriarch of Antioch*, ed. et trad. E. W. Brooks, Londres, 1902-1914]. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. I,

derniers donatistes⁴⁸. À la fin de la période, en 641, le préfet du prétoire d'Afrique Georgius reçoit une lettre du palais impérial ordonnant de libérer des moniales monophysites ; il faut noter qu'il refuse d'accepter l'authenticité de la lettre et sévit contre les hérétiques⁴⁹. En tant que responsables du maintien de l'ordre, les préfets du prétoire apparaissent aussi constamment chargés des relations avec les juifs. En 423, le préfet du prétoire d'Orient Asclepiodotus protège les synagogues, tout en interdisant d'en construire de nouvelles, et défend aux juifs de circonscire des chrétiens⁵⁰. Sous Héraclius, en 632, le préfet du prétoire d'Afrique Georgius, déjà cité, fait baptiser de force les juifs de Carthage⁵¹.

p. 121. Marinus cherchait visiblement à faire jouer une solidarité entre monophysites. F. HAARER, *Anastasius I. Politics and Empire in the Late Roman World*, Cambridge 2006, p. 222 n. 193, note que le monophysite Marinus persuada l'empereur Anastase de renoncer à la promesse de réduction d'impôts faite au monastère chalcédonien de Saint-Sabas en Palestine.

⁴⁸ PLRE IIIB : **Pantaleo**. Greg. M., *Epist.* 4, 32 (juillet 594). PIETRI – FRAISSE-COUÉ, « Grégoire le Grand et le nouveau prestige du siège apostolique » [n. 12], pp. 867-868. BOESCH GAJANO, *Grégoire le Grand* [n. 26], p. 109, traduit ainsi un passage de la lettre du pape au préfet du prétoire : « Notre Dieu, sache-le, demande compte des âmes de ceux que tes mains auront perdus, si tu négliges de corriger, autant que de possible, de si grands abus. »

⁴⁹ PLRE IIIA : **Georgius** 50. Max. Conf., *Epist.* 12 [Maxime le Confesseur, *Epistulae* in PG 91, col 460-509] : en novembre 641, le préfet reçoit une lettre se présentant comme émise par l'impératrice Martine et lui indiquant de libérer des moniales réfugiées d'Alexandrie qui étaient devenues monophysites. Au début 642, Georgius fut démis de son poste, après avoir subi des dénonciations. Ce personnage est à identifier au suivant dans la PLRE, **Georgius** 51 : G. DAGRON et V. DÉROCHE, *Juifs et chrétiens en Orient byzantin*, Paris 2010, p. 70 n. 1.

⁵⁰ PLRE II : **Asclepiodotus** 1 (consul en 423). R. DELMAIRE, *Les responsables des finances impériales au Bas-Empire romain (IV^e – VI^e s.). Études prosopographiques*, Bruxelles 1989, pp. 200-201 (il fut comte des Largesses sacrées en 422). MILLAR, *A Greek Roman Empire* [n. 15], pp. 127-128. Le personnage est identique à Asclepiades (oncle maternel de l'impératrice Eudocie), sympathisant des païens et des juifs, auteur d'un édit restituant des synagogues et démis pour cela après que Syméon Stylite ait écrit à l'empereur : *V. Sym. Styl. (Syr.)* 131 [*Vita S. Symeonis Stylitae* (Syriaque), ed. et trad. H. LIETZMANN, in *Texte und Untersuchungen*, 32, 1908]. Evagr., *Hist. eccl.* 1, 13 : Théodose relève de son commandement le préfet qui lui avait conseillé de telles mesures. *CTh.* 16, 8, 25 (15 février 423 : protection des synagogues) ; *CTh.* 16, 8, 26 (9 avril 423 : protection des synagogues et interdiction de circonscire des chrétiens) ; *CTh.* 16, 8, 27 (8 juin 423 : interdiction de construire de nouvelles synagogues). La *Vie* syriaque de Syméon Stylite l'accuse d'avoir favorisé les juifs en obligeant les chrétiens à rebâtir les synagogues détruites : l'auteur prétend que le saint fit abolir par l'empereur la mesure et qu'il fut disgracié, alors que la partie sur la circoncision de *CTh.* 16, 8, 26, passée au *Code Justinien*, est donc restée en vigueur et qu'il ne quitta sa charge qu'un an et demi plus tard. R. DELMAIRE in *Les lois religieuses des empereurs romains de Constantin à Théodose II, tome I, Code Théodosien XVI*, Paris 2005, p. 324, affirme que le personnage est païen : il est vrai qu'il était sympathisant des païens et des juifs, mais l'on ne songe pas à en faire un juif ; en tout cas, s'il est à identifier à Asclepiodotus correspondant de Synésius de Cyrène, la lettre de ce dernier datée de 413 suggère qu'il était chrétien : *Syn. Cyr., Epist.* 126 [Synésios de Cyrène, *Correspondance*, ed. A. GARZYA, trad. D. ROQUES, Paris 2003].

⁵¹ PLRE IIIA : **Georgius** 51. Max. Conf., *Epist.* 8 : baptême de force des juifs de Carthage par

Les préfets de Constantinople s'occupent surtout du siège patriarcal de la capitale et des troubles qui y sévissent. En 451, dans le contexte de la préparation du concile de Chalcédoine, Tatianus transmet une lettre de l'empereur Marcien au pape Léon⁵². En 565, Addaeus participe à l'envoi en exil du patriarche Eutychius⁵³. En 580, Iulianus est spécifiquement nommé afin d'enquêter sur des émeutes urbaines complexes, mettant en jeu toutes les déviances religieuses⁵⁴.

Les maîtres des milices furent généralement chargés des relations du pouvoir avec les hérétiques et dissidents religieux. Cela n'est étonnant qu'à première vue car il semble que leur rôle de commandement militaire fut très utile pour exercer une menace sur ces groupes contestataires. Il en va d'abord ainsi au début du V^e siècle de Dionysius⁵⁵ : en 428 il escorte Nestorius d'Antioche vers Constantinople⁵⁶ ; lors du concile d'Éphèse de 431, il s'occupe de la question de Chypre⁵⁷ puis en 434 il intervient dans le rétablissement de l'unité de l'Église en Orient⁵⁸. En 435, le comte des domestiques Titus agit avec les pouvoirs du maître des

le préfet d'Afrique à la Pentecôte (31 mai) 632. *Doctrina Jacobi nuper baptizati* 1, 2 (version slave du prologue, trad. I. SORLIN in DAGRON et DÉROCHE, *Juifs et chrétiens* [n. 49], p. 70) : éparque d'Afrique Georges. Les deux personnages sont identiques et le baptême forcé n'est donc pas à dater vers 640 comme le fait la *PLRE*. Par ailleurs, ce personnage est à identifier au précédent dans la *PLRE*, **Georgius** 50. DAGRON et DÉROCHE, *Juifs et chrétiens* [n. 49], pp. 32, 70 n. 1, 230-231, 244.

⁵² *PLRE* II : **Tatianus** 1. Leo I, *Epist.* 82 (23 avril 451) [Leo I, *Epistulae*, ed. E. SCHWARTZ, in *ACO*, II, 4]. PH. BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient (448-536). Étude géo-ecclésiologique*, Rome 2012, p. 116 n. 429.

⁵³ *PLRE* IIIA : **Fl. Marianus Iacobus Marcellus Aninas Addaeus**. En janvier 565 il assiste Aetherius dans l'envoi en exil du patriarche Eutychius : Eustrat., *V. Eutych.* 76 [Eustratius, *Vita Eutychii* in *PG* 86, 2, col. 2273-2390].

⁵⁴ *PLRE* IIIA : **Iulianus** 20. Ioh. Eph., *Hist. eccl.* 3, 3, 32 : nommé en avril/septembre 580 dans le but d'enquêter sur des débuts d'émeutes à Constantinople après l'acquittement d'un certain nombre de païens suspects ; il découvre que plusieurs étaient juifs, samaritains ou hérétiques, et il les fit exiler ou exécuter ; quant aux émeutiers qui étaient chrétiens, parmi lesquels beaucoup de jeunes, il les fit défiler de façon infamante dans la capitale ; quand l'un d'eux demanda à être martyrisé, le préfet Iulianus persuada l'empereur de ne pas poursuivre plus longtemps les chrétiens mais de leur pardonner. Ioh. Eph., *Hist. eccl.* 3, 3, 33 : le jugement des païens fut réalisé par le Sénat tout entier dans le *praetorium* du préfet de la Ville. Ioh. Eph., *Hist. eccl.* 3, 3, 34 : quand les accusations de paganisme se développèrent, il fut apparemment lui-même accusé et l'enquête fut transférée au *praetor plebis*.

⁵⁵ *PLRE* II : **Fl. Dionysius** 13 (consul en 429).

⁵⁶ Callin., *V. Hypatii* 32, 1 [Callinicos, *Vie d'Hypatios*, ed. et trad. G. J. M. BARTELINK, Paris 1971].

⁵⁷ *ACO*, I, 1, VII, pp. 119-120 : lettres écrites par lui à Antioche ; l'une est datée du 21 mai 431 et concerne l'élection de l'évêque de Constantia. MILLAR, *A Greek Roman Empire* [n. 15], pp. 137-139, souligne que le personnage (natif de Thrace) écrit en grec au clergé de Chypre mais en latin au gouverneur (*consularis*) de cette province insulaire.

milices Dionysius (que l'on vient d'évoquer) : il demande à des évêques de la province d'Euphratésie de communier avec Jean d'Antioche⁵⁹. Sous Léon I^{er}, Aspar protège des évêques monophysites⁶⁰. Dans les années 508-519, essentiellement sous le règne d'Anastase, Patricius intervient à de multiples reprises dans les relations entre chalcédoniens et monophysites⁶¹. Toujours sous Anastase, entre 513 et 518, Calliopius, vicaire du maître des milices pour l'Orient, soutient les monophysites du patriarcat d'Antioche⁶². À l'époque de Justin I^{er}, le fameux Vitalien,

⁵⁸ *ACO*, I, 4, pp. 168-169, 196, 198-199. FRAISSE-COUÉ, « D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451) » [n. 12], p. 21 : il s'agit de briser la dissidence d'évêques de Cilicie et d'Euphratésie à l'égard des patriarches Jean d'Antioche et Proclus de Constantinople.

⁵⁹ *PLRE* II : **Fl. Titus** 2. *ACO*, I, 4, p. 200 : il envoie des instructions au gouverneur (*praeses*) d'Euphratésie Libianus afin qu'Alexandre, évêque de Hiérapolis, communique avec celui d'Antioche Jean ou quitte son siège ; *ACO*, I, 4, p. 170 : il demande à Théodoret de Cyr de communier avec Jean d'Antioche ; *ACO*, I, 4, p. 196 : il agit pour le compte du maître des milices Dionysius. FRAISSE-COUÉ, « D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451) » [n. 12], p. 23 place l'intervention après le 15 avril 435 (et non 434 comme le fait la *PLRE*).

⁶⁰ *PLRE* II : **Fl. Ardabur Aspar**. Titré patrice, il était lui-même arien. Il protège le patriarche d'Alexandrie Timothée Élure (Theoph., *Chron.* A. M. 5952) et l'évêque de Sidè Amphilochius (Zach., *Hist. eccl.* 4, 7 [Zacharias Rhetor, *Historia Ecclesiastica*, ed. et trad. W. BROOKS, in *CSCO* (*Scr. Syr.*), III, 5-6, 1919-1924]). Sur ce dernier personnage : voir S. DESTEPHEN, *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire 3. Diocèse d'Asie (325-641)*, Paris 2008, pp. 134-143, particulièrement p. 141. PH. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople (451-491). De l'histoire à la géo-ecclésiologie*, Rome 2006 : en 457 Aspar conseille à l'empereur Léon I^{er} de réunir un nouveau concile (p. 156) ; en 460 il parvient sans doute à faire venir Timothée Élure à Constantinople (p. 333) ; il souhaite rétablir le lien entre l'Église d'Alexandrie et l'empereur et peut-être contrebalancer le pouvoir du patriarche de Constantinople (p. 334). Cependant, R. KOSIŃSKI, *The Emperor Zeno. Religion and Politics*, Cracovie 2010, pp. 47-48, invite à ne pas surestimer l'influence d'Aspar sur la politique religieuse de Léon I^{er}. Voir en dernier lieu G. SIEBIGS, *Kaiser Leon I : das oströmische Reich in den ersten drei Jahren seiner Regierung, 457-460 n. Chr.*, Berlin 2010.

⁶¹ *PLRE* II : **Fl. Patricius** 14. Sever. Ant., *Epist. Sel.* 1, 1 : des discussions entre Sévère d'Antioche et Jean de Claudiopolis furent tenues dans sa maison à Constantinople (508/511). Zach., *Hist. eccl.* 7, 8 : un document émis par des moines de Constantinople accusant le patriarche Macedonius de nestorianisme fut donné à Patricius pour transmission à Anastase et ce dernier présida un *silentium* qui discuta l'affaire (1^{er} juillet 511). Jo., *V. Sever.*, p. 237 [Jean de Beith Aphthonia, *Vita Severi*, ed. et trad. M.-A. KUGENER, in *PO* 2, 1907] : Patricius et Celer interrogèrent Macedonius (508/511). Marcell. com. a 512 [Marcellinus comes, *Chronique*, ed. TH. MOMMSEN, in *MGH, AA*, XI, pp. 60-104] : envoyé avec Celer pacifier les émeutes chalcédoniennes à Constantinople : ils sont accueillis par des jets de pierre et battent en retraite. *Chron. Edess.* 66 [*Chronicon Edessenum*, ed. et trad. I. GUIDI, in *CSCO* (*Scr. Syr.*), III, 4, 1903, pp. 1-11] : le 4 novembre 519, il est à Édesse pour persuader l'évêque Paul d'accepter le concile de Chalcédoine ou de quitter son siège ; Patricius finit par l'exiler à Séleucie. HAARER, *Anastasius I* [n. 47], p. 157. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. II, p. 153.

⁶² *PLRE* II : **Calliopius** 6 (patrice). Sever. Ant., *Epist. Sel.* 1, 45. ALPI, *La route royale* [n.], t. I, p. 123 et t. II, pp. 82-83, 120.

qui s'était rebellé sous Anastase, participe entre 518 et 520 aux négociations entre l'empereur et le pape Hormisdas⁶³. En 520, Hypatius est chargé d'enquêter sur des soupçons d'hérésie nestorienne dans le patriarcat d'Antioche⁶⁴. Sous Justinien, certainement en 548/549, le maître des milices pour l'Afrique Turranius se voit confier la diffusion du *Indicatum* du pape Vigile dans les provinces où il exerce son commandement : ce n'est pas une initiative de l'empereur, mais de l'évêque de Rome, qui avait bien compris l'importance du personnage⁶⁵. Le même pape Vigile tente d'utiliser le maître des milices Constantianus en 553 comme intermédiaire avec Justinien, mais l'officier se range du côté de l'empereur dans le conflit sur les Trois Chapitres⁶⁶. En 555, Amantius⁶⁷ châtie la révolte des samaritains à Césarée⁶⁸, ce qui est un cas classique de répression militaire ; mais le même maître des milices persécute également une grande variété de dissidents religieux à Antioche, certainement peu après les événements de Césarée⁶⁹. En 559, Valerianus, sans doute maître des milices en Italie, est censé répondre à

⁶³ PLRE II : **Fl. Vitalianus** 2 (consul en 520). *Coll. Avell.* 167, 223 (22 avril 519) : fait partie de la délégation qui accueille les envoyés du pape à dix milles de Constantinople. *Coll. Avell.* 216 et 217 (29 juin 519), 224 (15 octobre 519) : soutient les moines scythes (parmi lesquels son parent Leontius) et leur doctrine théopaschite et organise une réunion à Constantinople entre eux et les représentants du pape. *Coll. Avell.* 191 (juillet 519) : écrit au pape Hormisdas. FRAISSE-COUÉ, « L'incompréhension croissante entre l'Orient et l'Occident (451-518) » [n. 38], pp. 187, 191-192. BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], pp. 130, 191, 265.

⁶⁴ PLRE II : **Hypatius** 6. *ACO*, IV, 1, pp. 186-187, 199-200 : l'accusation vise les évêques Paul d'Antioche et Sergius de Cyr. La PLRE ne mentionne pas cet épisode. BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], p. 246 n. 61, discute du rôle de la papauté dans cette affaire.

⁶⁵ PLRE IIIB : **Turranius**. *ACO*, IV, 1, p. 189 (lettre de Vigile aux diacres Rusticus et Sebastianus) : il est l'un des laïcs à qui furent confiées des copies du *Indicatum* du pape Vigile par le diacre Rusticus pour diffusion en Afrique.

⁶⁶ PLRE IIIA : **Constantianus** 2 (consul honoraire). *ACO*, IV, 1, p. 185 : le 25 mai 553 le pape Vigile convoque Constantianus, deux autres dignitaires et trois évêques pour apporter à Justinien son jugement sur les Trois Chapitres ; ils refusent de le faire.

⁶⁷ PLRE IIIA : **Amantius** 2.

⁶⁸ Les principales sources sur la révolte des samaritains à Césarée en juillet 555 sont Jo. Mal. 18, 119 [*Ioannis Malalae Chronographia*, ed. I. THURN, Berlin – New York 2000] et Theoph., *Chron.* A. M. 6048 : à la nouvelle que les samaritains se sont révoltés et ont assassiné le proconsul Stephanus, Amantius est envoyé en Palestine par Justinien pour restaurer l'ordre et enquêter sur le meurtre ; à Césarée il arrête les responsables, en exécute certains, en mutile d'autres et confisque leurs propriétés (Mich. Syr. 9, 31, évoque des crucifixions, bûchers et tortures). DAUPHIN, *La Palestine byzantine* [n. 42], vol. I, p. 291 qualifie Amantius de comte d'Orient, ce qui ne correspond pas à *stratèlâtès*, et place la révolte en 556 ; cette date est donnée par Malalas, mais il faut la corriger en 555, comme le dit Michel le Syrien (V. PUECH, « Malalas et la prosopographie du VI^e siècle : un éclairage sur le régime de Justinien », in J. BEAUCAMP *et al.* (éds.), *Recherches sur la chronique de Jean Malalas II*, Paris 2006, pp. 213-226, ici pp. 218-219). Voir aussi SIVAN, *Palestine in Late Antiquity* [n. 42], pp. 140-142.

⁶⁹ *V. Sym. Iun.* 161 [*La vie ancienne de S. Syméon Stylite le Jeune*, ed. et trad. P. VAN DEN VEN,

la demande du pape Vigile de lutter contre les schismatiques de Vénétie et d'Istrie⁷⁰. En 567 Sergius enjoint aux monophysites de Mésopotamie de se rendre à des discussions à Constantinople⁷¹. Enfin, en 603-605, lors d'une révolte contre l'empereur Phocas, Narsès exécute l'évêque (chalcédonien) Sévère d'Édesse⁷², ce qui entre plus simplement dans la répression traditionnelle d'une rébellion.

La liste des *praepositi sacri cubiculi* est peu fournie mais on peut dire que ces personnages placés à la tête de la Chambre impériale eurent un rôle dans la définition de la doctrine officielle. De la sorte, en 431, Chryseros s'oppose publiquement à Cyrille d'Alexandrie puis il est corrompu dans le but de le soutenir⁷³. Dans les années 434/442, Felix participe à la restauration de la paix dans les Églises des provinces d'Orient en luttant contre le nestorianisme⁷⁴. Sous Justi-

Bruxelles, 1962-1970] : le saint a la vision d'un homme de pouvoir nommé Amantius recevant dans le palais impérial de Constantinople le commandement de l'Orient avec des pouvoirs extraordinaires destinés à y punir les impies. Quelques quatre mois plus tard, en accomplissement de la vision, Amantius vient à Antioche et persécute sévèrement païens, manichéens, astrologues et hérétiques, parmi lesquels de nombreux notables d'Antioche ; il les emprisonne, brûle leurs livres, confisque leurs propriétés et ridiculise leurs idoles. *V. Sym. Iun.* 164 : bien que beaucoup furent punis, il acquitta ceux qui se préparaient à se repentir. P. BELL, *Social Conflict in the Age of Justinian. Its Nature, Management and Mediation*, Oxford 2013, p. 240, situe les faits vers 555, suggère que les hérétiques incluaient des monophysites et insiste sur la présence païenne à Antioche encore à cette époque. Le même ouvrage, p. 270, comme celui de C. Dauphin, date à tort les événements de Césarée de 556.

⁷⁰ PLRE IIIB : **Valerianus** 1 (attesté comme patrice en 559). SOTINEL, « L'échec en Occident : l'affaire des Trois Chapitres » [n. 26], pp. 440-441 qualifie prudemment Valerianus de représentant de l'autorité byzantine et d'officier. D'après Pelag. II, *Epist.* 3, elle montre que, sans doute dès 553, Valerianus intervient dans la succession de Datius à l'épiscopat de Milan, en conduisant à Ravenne le candidat pressenti et l'évêque d'Aquilée (qui se consacraient mutuellement), mais les deux clercs poursuivent leur hostilité au concile de Constantinople. Pelag. I, *Epist.* 24 : Pélage sollicite l'intervention de Valerianus contre le nouvel évêque d'Aquilée Paulus (558) ; *Epist.* 52 : Pélage lui demande d'agir avec le patrice Ioannes contre les schismatiques de Vénétie et d'Istrie en les arrêtant et en les envoyant à l'empereur (mars 559) ; *Epist.* 59 : Pélage lui reproche d'avoir invité l'évêque schismatique d'Aquilée Paulus à recevoir à nouveau dans sa communion Ioannes ; il lui demande de faire comparaître Paulus et l'évêque de Milan Auxanus auprès de l'empereur et, à nouveau, de lutter contre les schismatiques (mars/avril 559). SOTINEL, *Identité civique et christianisme* [n. 25], p. 299 n. 19 (souligne qu'on ignore quelle fonction détient en 559 le patrice Valerianus, qui fut *magister militum* de 536 à 556) ; p. 319 (place en 552 l'intervention de Valerianus à la mort de l'évêque de Milan) ; pp. 327-332 (installé à Ravenne en 558-559, Valerianus souhaitait la réunion d'un concile afin de discuter avec les schismatiques, à la différence de la perspective purement répressive du pape).

⁷¹ PLRE IIIB : **Sergius** 7. Mich. Syr. 10, 2 (commandant à Dara).

⁷² PLRE IIIB : **Narses** 10. Mich. Syr. 10, 23.

⁷³ PLRE II : **Chryseros** 1. ACO, I, 4, p. 223-224.

⁷⁴ PLRE II : **Felix** 8. ACO, I, 4, p. 210 : loué dans une lettre de Jean évêque d'Antioche (429-442) à Proclus évêque de Constantinople (434-447).

nien, le fameux Narsès⁷⁵ débuta comme *primicerius sacri cubiculi* et spathaire : en 535, il tente en vain de réinstaller à Alexandrie le patriarche monophysite Theodosius⁷⁶. Devenu *praepositus sacri cubiculi*, Narsès exerce entre 555 et 559 au moins (et même sans doute jusqu'au règne de Justin II) une fonction continue de protection de la papauté⁷⁷, mais il est vrai que son cas est fort particulier car il était surtout, en cette fin du règne de Justinien, le commandant en chef des troupes intervenant en Italie.

Les maîtres des offices, peu nombreux également, apparaissent spécialisés dans l'établissement des procédures administratives et des documents afférents⁷⁸. En 449, Martialis⁷⁹ assiste à Constantinople à l'enquête au sujet d'Eutychès⁸⁰. Sous Anastase, Celer⁸¹, de sympathie chalcédonienne, fut utilisé par l'empereur

⁷⁵ PLRE IIIB : **Narsès** 1. Bien que Paul le Diacre le qualifie de catholique, il penchait sans doute, selon Jean d'Éphèse, pour le monophysisme. Il a en tout cas fondé en Bithynie un monastère peuplé de moines monophysites expulsés de Cappadoce.

⁷⁶ Liberat, *Brev.* 20 : en juin/juillet 535 il est envoyé par Théodora à Alexandrie réinstaller le patriarche monophysite Theodosius et exiler Gaianus, son rival chalcédonien ; Narsès s'acquitte de la tâche face à une forte opposition pendant seize mois ; tandis que Theodosius reste à Alexandrie il existe un état de guerre civile virtuelle et ses opposants mettent le feu à une partie de la ville ; à l'automne 536, Theodosius abandonne le siège et s'enfuit à Constantinople, sans doute accompagné par Narsès.

⁷⁷ *Lib. Pont.* 61 : il reçoit une pétition du clergé romain demandant que le pape Vigile et le clergé exilé avec lui soient autorisés à revenir de Constantinople à Rome. SOTINEL, *Identité civique et christianisme* [n. 25], p. 323 montre que cet épisode est contemporain du concile de 553 et du *Indicatum* de 554, alors que la PLRE tendait à le placer en 555. *Lib. Pont.* 62 : après la mort de Vigile (7 juin 555) et l'arrivée de Pélage pour lui succéder, Narsès protège le nouveau pape Pélage de l'hostilité populaire et assiste le 16 avril 556 à sa consécration puis à une cérémonie à Saint-Pierre de Rome, où Pélage affirme sous serment son innocence dans la mort de Vigile. Pelag. I, *Epist.* 14 (septembre/octobre 558) affirme que Narsès s'est occupé de versements au clergé par les biens de l'Église romaine en septembre 555/août 556. Pelag. I, *Epist.* 35 et 60 : en 559, demande à Narsès d'intervenir contre les évêques de Tuscie et contre Paulinus de Fossombrone en Picenum (SOTINEL, *Identité civique et christianisme* [n. 25], p. 326). Pelag. I, *Epist.* 60 : lettre de mars/avril 559 à Narsès : Pélage lui demande de combattre les évêques schismatiques de Ligurie, Vénétie et Istrie qui continuent à adhérer aux Trois Chapitres. Pelag. I, *Epist.* 90 : lettre écrite entre 556 et 561 à Narsès, dans laquelle Pélage refuse d'accorder des ressources à des non nécessaires. Paul. Diac., *Hist. Lang.* 2, 4 : exilé en Sicile l'évêque Vitalis d'Altinum (qui avait fui chez les Francs quand les Byzantins reprirent la Vénétie). SOTINEL, *Identité civique et christianisme* [n.25], p. 332 et n. 160, date l'épisode après 566 et le relie à des questions d'allégeance politique plutôt qu'à la défense des Trois Chapitres. SOTINEL, « Les Églises et la *reconquista* byzantine. B. L'Italie » [n. 18], p. 732-733, souligne la protection exercée par Narsès sur le successeur de Pélage, Jean III (561-574). Narsès est attesté comme patrice à partir de 559 et ex consul en 565.

⁷⁸ DELMAIRE, *Les institutions*, p. 92.

⁷⁹ PLRE II : **Fl. Areobindas Martialis**.

⁸⁰ ACO, II, 1, 1, pp. 177-179 (27 avril 449 : commission d'enquête). FRAISSE-COUÉ, *D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451)* [n. 12], p. 47, fait du personnage un simple *comes*, alors que cette dignité est associée à la fonction de maître des offices, qui importe surtout.

⁸¹ PLRE II : **Celer** 2 (consul en 518).

dans les relations avec d'autres chalcédoniens⁸², mais aussi avec les monophysites⁸³. Sous Justin I^{er}, alors qu'il n'est certainement plus maître des offices mais qu'il reste aidé par son orientation chalcédonienne, il participe aux négociations religieuses de 519-520 entre Rome et Constantinople⁸⁴. Le fameux Pierre le Patrice⁸⁵ participe lui aussi aux discussions avec les évêques occidentaux et le pape Vigile entre 548 et 553 lors de l'affaire des Trois Chapitres⁸⁶ ; et peu après, lors de son séjour en Orient, il est amené à protéger des monophysites⁸⁷.

Les questeurs du palais sacré semblent logiquement se spécialiser dans les

⁸² Theod. Lect., pp. 487 et 490-491 [Theodorus Lector, *Epitome Historiae Ecclesiasticae*, ed. G. C. HANSON, in *Gr. Schr.* 54, 1971] ; Theoph., *Chron.* A. M. 6004 ; Zach., *Hist. eccl.* 7, 7-8 ; Jo., *V. Sever.* p. 237 ; Jo. Lyd. 3, 17 [Jean le Lydien, *Des magistratures de l'État romain*, ed. et trad. M. DUBUISSON et J. SCHAMP, Paris 2006] ; Evagr., *Hist. eccl.* 3, 32 : en 511 il conspire avec l'empereur pour inciter le patriarche de Constantinople Macedonius à signer un document par lequel la non acceptation du concile d'Éphèse de 431 et de celui de Chalcédoine ôterait à Macedonius le soutien de la faction pro-chalcédonienne et le rendrait vulnérable aux plans de l'empereur pour l'exiler. HAARER, *Anastasius I* [n. 47], p. 151 et n. 155 pense que Celer, en bon chalcédonien, aurait conseillé secrètement à Macedonius de fuir, avant de l'arrêter devant son refus ; elle se fonde sur la relation d'Évagre, mais cet auteur affirme seulement que « sur les conseils de Celer, chef des troupes du palais, Macédonius fut démis discrètement de ses sièges ». Marcell. com., a. 512 : envoyé pacifier les troubles chalcédoniens à Constantinople (HAARER, *Anastasius I* [n. 47], p. 157).

⁸³ Zach., *V. Sever.*, p. 105 [Zacharias Rhetor, *Vita Severi*, éd. et trad. M.-A. KUGENER, in *PO* 2, 1907] : reçoit l'ordre de s'assurer que Sévère et ses fidèles moines monophysites retournent en sécurité dans leurs couvents de Syrie, à Maïouma (ALPI, *La route royale* [n. 2], t. II, p. 121). Sever. Ant., *Epist. Sel.* 1, 21 : il reçoit à Constantinople une lettre de Sévère d'Antioche répondant à une convocation à assister à un concile à Héraclée en 515 (qui ne s'est jamais réuni) ; *Epist. Sel.* 1, 2 : écrit à Sévère d'Antioche pour lui demander de réinstaller des évêques chalcédoniens de Syrie Seconde (Cosme d'Épiphanie et Sévérien d'Aréthuse) et pour justifier la doctrine de Chalcédoine. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. II, pp. 80-81, date l'ensemble de la correspondance entre Celer et Sévère de l'été 515.

⁸⁴ *Coll. Avell.* 152 : en 519 le pape Hormisdas écrit une lettre à Celer et à Patricius demandant leur appui pour les légats du pape. *Coll. Avell.* 197 : Celer écrit une lettre à Hormisdas datée du 9 juillet 520. BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], p. 118 et n. 443, remarque bien que Celer n'est alors sûrement plus maître des offices, mais que le pape croit sans doute qu'il détient encore cette fonction.

⁸⁵ *PLRE* IIIB : **Petrus** 6 (ex consul).

⁸⁶ Facund., *Pro. def. trium. capit.*, praef. 3 [Facundus d'Hermiane, *Défense des Trois Chapitres (À Justinien)*, Tome I (livres I-II), ed. J.-M. CLÉMENT et R. VANDER PLAETSE, trad. A. FRAÏSSE-BÉTOULIÈRES, Paris 2002] : en 548 participe aux discussions sur les Trois Chapitres avec les évêques occidentaux à Constantinople ; accorde à Facundus un délai de sept jours pour établir son point de vue. Vigil., *Epist.* 1, p. 1-2 : en août/septembre 551 persuade le pape Vigile de revenir au palais de Placidia ; le 28 janvier 552 échoue à convaincre Vigile de revenir à Constantinople. *ACO*, IV, 1, p. 186 : le 1^{er} mai 553 échoue par deux fois à persuader Vigile d'assister au concile de Constantinople ; est présent lui-même au Concile le 8 mai 553. *ACO*, IV, 1, p. 186 : entre le 8 et le 26 mai 553, envoyé à la rencontre des évêques occidentaux.

⁸⁷ Zach., *Hist. eccl.* 12, 6 : en septembre 553/août 554 il est en Orient, visite Amida où il protège des moines monophysites face au duc de Mésopotamie.

questions juridiques, mais leur proximité avec l'empereur, dont ils sont les porte-paroles, leur confère aussi un rôle plus large. En 432/433, Domitianus informe des partisans de Cyrille d'Alexandrie en Cilicie qu'ils doivent se réconcilier avec les Antiochiens ou quitter leurs cités⁸⁸. En 477, Martyrius est envoyé à Alexandrie afin d'exiler le patriarche Timothée Élure (qui meurt cependant entre-temps)⁸⁹. Entre 551 et 553, Constantinus fait partie des illustres dignitaires chargés par Justinien des relations avec le pape Vigile dans l'affaire des Trois Chapitres⁹⁰. Vers 571/572, Anastasius s'occupe de l'ensemble de la politique de Justin II à l'égard des monophysites⁹¹. Il faut noter que ce dernier personnage a conduit le procès d'évêques monophysites au palais épiscopal de Constantinople, ce qui correspond à l'accroissement plus général du rôle judiciaire du questeur du palais sacré depuis la fin du V^e siècle⁹².

Un seul comte des Largesses sacrées nous est connu dans un rôle religieux en la personne de Ioannes envoyé en 431 par Théodose II au concile d'Éphèse ; au cours des débats, le personnage est promu maître des offices, ce que R. Delmaire propose d'expliquer par la nécessité de s'appuyer sur la garde impériale, dont disposait le précédent commissaire impérial à Éphèse, le *comes domesticorum*

⁸⁸ PLRE II : **Domitianus** 4. *ACO*, I, 4, p. 155.

⁸⁹ PLRE II : **Martyrius** 3. *V. Petr. Iber.*, p. 78 [*Vita Petri Iberi*, ed. et trad. R. RAABE, in *Petrus der Iberer*, Leipzig 1895]. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], p. 191, signale deux autres sources sur le personnage, omises par la PLRE. KOSIŃSKI, *The Emperor Zeno* [n. 60], p. 113.

⁹⁰ PLRE IIIA : **Constantinus** 4. Selon Procop., *Ar.* 20, 21, il fait partie des plus proches amis de l'empereur. Vigil., *Epist.* 1, pp. 1-10 : fait partie des *gloriosi iudices* envoyés le 28 janvier 552 à Vigile réfugié dans l'église Sainte-Euphémie de Chalcédoine pour le convaincre de revenir à Constantinople, ce qui échoue. *ACO*, IV, 1, p. 27 : les 6 et 7 mai 553, il est l'un des sept envoyés tentant de persuader Vigile d'assister au 5^e concile œcuménique.

⁹¹ PLRE IIIA : **Anastasius** 14. Selon le texte favorable aux monophysites de Ioh. Eph., *Hist. eccl.* 3, 1, 19 : Anastasius est l'un des fonctionnaires du palais « malsains » (c'est-à-dire non monophysites) à qui les chalcédoniens demandent de s'opposer aux amendements monophysites contre l'édit de foi de Justin II ; il est censé avoir reçu l'ordre impérial de faire produire vingt copies des amendements en une journée sous peine de mort (juste avant la reprise de la persécution des monophysites le 22 mars 571). DELMAIRE, *Les institutions* [n.16], p. 61, note, d'après *CJ.* 1, 12, 8, qu'à Constantinople, quand l'empereur se rend dans une église, le questeur du palais l'accompagne et reçoit les suppliques. Ioh. Eph., *Hist. eccl.* 3, 1, 27 : envoyé par Justin II pour discuter d'une réconciliation avec les monophysites, il revient rapporter leur refus (sans doute en 571) ; *Hist. eccl.* 3, 1, 29 : avec d'autres sénateurs conduit les procès des évêques monophysites au palais épiscopal de Constantinople et les condamne à l'exil (571/572) ; *Hist. eccl.* 3, 2, 29 : lors de la persécution, il coopère avec le patriarche Jean le Scholastique par qui il est censé avoir été payé et il est réputé avoir calqué ses méthodes sur celles du curateur Aetherius ; censé être secrètement païen, il aurait empêché l'unité de l'Église par ses méthodes extrémistes à l'égard des monophysites ; il aurait fait preuve de corruption pour aider les samaritains persécutés par Photius.

⁹² DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 61-62.

Candidianus⁹³. De même, un comte du patrimoine Ioannes est attesté en Italie au service du pape Pélage en 559 dans l'affaire des Trois Chapitres⁹⁴.

Les chefs de la garde impériale accomplissent des missions ponctuelles au service de l'empereur. Le *comes domesticorum* Candidianus est donc en 431 le représentant initial de Théodose II au concile d'Éphèse⁹⁵. Il fait effectivement usage de ses prérogatives militaires quand il menace avec sa troupe le parti de Cyrille qui tenait sa réunion séparée, en dépit des ordres impériaux⁹⁶. Le *comes domesticorum*

⁹³ PLRE II : **Ioannes** 12. DELMAIRE, *Les responsables* [n. 50], pp. 215-216. ACO, I, 1, 3, pp. 31-32 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 356-357) : fin juillet 431, chargé d'accorder le parti de Cyrille et celui de Jean d'Antioche. ACO, I, 1, 3, p. 50 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 390-391) : dépose et met en résidence surveillée Nestorius, Cyrille d'Alexandrie et l'évêque Memnon d'Éphèse. ACO, I, 1, 7, pp. 67-68 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 575-577) : échoue à déposer les évêques et rentre à Constantinople. Selon les sources nestoriennes, il fut corrompu par l'adversaire monophysite Cyrille d'Alexandrie. FRAISSE-COUÉ, « Le débat théologique au temps de Théodose II : Nestorius » [n. 43], p. 538 : l'envoi du comte des Largesses sacrées Ioannes sanctionne l'échec du *comes domesticorum* Candidianus. ACO, I, 1, 7, p. 74 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 587-590) : Ioannes est maître des offices (nommé peu avant le 11 septembre 431).

⁹⁴ PLRE IIIA : **Ioannes** 70. Pelag. I, *Epist.* 38 (mars 559) ; *Epist.* 62 (mars/avril 559 : demande de donner des instructions à ses subordonnés de Ligurie et Vénétie pour le voyage d'un prêtre dans ces provinces) ; *Epist.* 75 (avril 559). SOTINEL, *Identité civique et christianisme* [n. 25], p. 330, remarque le flou qui entoure les interventions du personnage. DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], p. 145, pense que la charge de comte du patrimoine en Italie a dû être créée par Théodoric pour diriger les domaines royaux puis a été mise au service de l'empereur après la reconquête. Voir aussi DELMAIRE, *Les responsables* [n. 50], pp. 297-298.

⁹⁵ PLRE II : **Fl. Candidianus** 6. FRAISSE-COUÉ, *Le débat théologique au temps de Théodose II : Nestorius* [n. 43], p. 521, souligne que Candidianus se voit interdire de se mêler des discussions conciliaires mais qu'il doit faire en sorte que la question dogmatique soit évoquée et résolue avant l'examen de tout autre problème. Théodose II a récusé comme commissaires impériaux le *praepositus sacri cubiculi* Lausus, trop proche de Cyrille, et le *comes* Irenaeus, trop ami, à l'inverse, de Nestorius et qui n'assista au concile qu'à titre privé. ACO, I, 1, 1, p. 120 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 186-187) ; ACO, I, 3, pp. 9-13 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 325-331) ; ACO, I, 4, p. 30 ; ACO, I, 5, pp. 13-15 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 534-536) ; ACO, I, 5, pp. 119-124 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 537-543) ; ACO, I, 5, p. 124 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 545-546) ; ACO, I, 5, p. 127 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 551-552) ; ACO, I, 5, p. 131 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 560-561) : représentant de l'empereur Théodose II au concile d'Éphèse en juin et juillet 431 ; ses instructions consistaient à maintenir l'ordre et à veiller à ce que les sessions du concile se concentrent sur leur objet ; il se montra favorable aux Nestoriens et aux évêques orientaux conduits par Jean d'Antioche, leur apportant l'appui officiel lors des sessions au cours desquelles Cyrille d'Alexandrie fut condamné, et il empêcha Cyrille de communiquer avec l'empereur à Constantinople ; cependant, il fut incapable de prévenir l'éventuelle condamnation de Nestorius.

⁹⁶ ACO, I, 4, pp. 31-33. FRAISSE-COUÉ, « Le débat théologique au temps de Théodose II : Nestorius » [n. 43], pp. 526, 531.

Theopompus assure en 516 la transmission de lettres entre l'empereur et le pape Hormisdas⁹⁷. Le *comes domesticorum* Domnicus sert en 540 d'intermédiaire épistolaire entre Justinien et le pape Vigile, alors qu'il est en mission diplomatique en Italie⁹⁸. De même, le *comes excubitorum* Marcellus fait partie en 552 des envoyés de Justinien à Vigile⁹⁹.

Une catégorie très particulière de personnages *illustres* au service de l'empereur est constituée par les curateurs de biens impériaux ; s'il est, là encore, à première vue étonnant qu'un rôle religieux leur soit confié, on peut avancer que la confiance que leur témoignait le pouvoir forme un élément d'explication. Ainsi vers 478, Alexander est curateur des domaines de Placidia, fille de l'empereur d'Occident Valentinien III, capturée à Rome par les Vandales en 455 puis réfugiée à Constantinople à partir de 461 ; ce personnage est envoyé par Zénon défendre les catholiques d'Afrique auprès du roi vandale Hunéric, ce qui doit s'expliquer aussi par la connaissance du royaume vandale acquise auprès de Placidia¹⁰⁰. À

⁹⁷ PLRE II : **Theopompus** 3. Le personnage commandait en fait une *schola*, régiment de la garde impériale. Le titre de *comes domesticorum* était visiblement honorifique, destiné à lui conférer le rang d'*illustris*. *Coll. Avell.* 111 (16 juillet 516) : porte des lettres d'Anastase au pape et au Sénat de Rome. *Coll. Avell.* 112 et 114 : porte la réponse du pape et du Sénat à l'empereur. FRAISSE-COUÉ, « L'incompréhension croissante entre l'Orient et l'Occident (451-518) » [n. 38], p. 183. BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], pp. 118 et 186 n. 130 (situe la réponse du sénat de Rome pas avant septembre 516).

⁹⁸ PLRE IIIA : **Fl. Domnicus** 3 (consul honoraire et patrice). *Coll. Avell.* 92, 1, 16 (sans date, à l'empereur) ; *Coll. Avell.* 93, 1, 7 (17 septembre 540, à Ménas) : porte en Italie une lettre de Justinien au pape Vigile et revient à la fin de l'année avec des lettres de Vigile à l'empereur et au patriarche Ménas, au bas desquelles il appose sa signature par approbation. Comme les lettres de Vigile soutiennent les décisions du Concile de Constantinople de 536 contre les monophysites, le personnage était donc chalcédonien. SOTINEL, « Autorité pontificale et pouvoir impérial sous le règne de Justinien : le pape Vigile » [n. 18], p. 451 n. 50, insiste sur le contexte diplomatique du rôle de Domnicus : il était chargé des négociations entre Justinien et le roi ostrogoth Vitigès.

⁹⁹ PLRE IIIB : **Marcellus** 3 (consul honoraire). *Vigil., Epist.* 1 : 28 janvier 552, il est l'un des *indices* envoyés au pape Vigile à Chalcedoine pour le persuader (en vain) de revenir à Constantinople.

¹⁰⁰ PLRE II : **Alexander** 12. *Vict. Vit.* 2, 3 [Victor Vitensis, *Historia Persecutionis Africanae Provinciae*, ed. C. HELM, in *MGH, AA*, III, 1879] : envoyé à Hunéric pour obtenir des concessions pour les catholiques et obtient l'élection d'un évêque catholique à Carthage. D. FEISSEL, *L'ordonnance du préfet Dionysios inscrite à Mylasa en Carie (1^{er} août 480)*, in *Documents, droit, diplomatique de l'Empire romain tardif*, Paris 2010, pp. 429-476, ici pp. 460-463 : l'ambassade d'Alexander date probablement du printemps 478 et au plus tard de 479 (la date de 480 ou 481 retenue par la PLRE est impossible). DELMAIRE, *Les responsables* [n. 50], pp. 227-228 a bien noté l'influence de Placidia sur la diplomatie byzantine en Afrique et rappelle en outre que sa sœur Eudocie était mariée à Hunéric. Y. MODÉRAN, *L'Afrique et la persécution vandale*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 247-278, ici pp. 257-258 souligne le caractère ponctuel de l'ordination de l'évêque Eugène

l'avènement de Justin II, en 565, c'est le curateur de la maison divine dite d'Antiochus, Aetherius, qui procède à l'arrestation du patriarche Euty chius¹⁰¹.

On trouve parmi les représentants de l'empereur toute une série de personnages disposant du rang sénatorial d'*illustris* et ayant accompli des actes très divers. Le premier cas éloquent est celui du fameux eunuque Chrysaphius, titré spathaire sous Théodose II et qui était de sympathie monophysite, proche d'Euty chès et du patriarche d'Alexandrie Dioscore¹⁰² ; en 447, il exige d'abord de l'argent du patriarche de Constantinople récemment élu, Flavianus, qui refuse de payer¹⁰³ ; en 449 il obtient la réunion du second concile d'Éphèse, la déposition de Flavianus et son remplacement par Anatolius au patriarcat de Constantinople¹⁰⁴. Vers 455, Valerius, frère de l'impératrice Eudocie, lui écrit pour la presser d'abandonner la doctrine d'Euty chès¹⁰⁵. Sous Zénon, l'eunuque et spa-

à Carthage : l'édit d'Hunéric publié à cette occasion posait comme condition que les ariens d'Orient obtiennent une pleine liberté de culte dans l'empire ! Il est intéressant de noter qu'un autre personnage au service de Placidia, Petrus, appelé *comes Placidiae*, convoya une lettre du pape Simplicien à Zénon en date du 8 octobre 478 (*Coll. Avell.* 62-63). Voir *PLRE II* : PETRVS 14 et BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], p. 117 n. 438. Cette mission de l'automne 478 est chronologiquement très voisine de celle de l'ambassade d'Alexander à Carthage : Placidia jouait donc alors un rôle central dans la diplomatie constantinopolitaine en Occident, tant à Rome qu'en Afrique, deux lieux où elle avait séjourné.

¹⁰¹ *PLRE IIIA* : **Aetherius** 2. Eustrat., *V. Euty ch.*, 38 et 76 : en 565, il coopère avec Addaeus à l'arrestation (avec une troupe de soldats) du patriarche Euty chius le 22 janvier et à son envoi en exil au monastère de Choracoudin.

¹⁰² *PLRE II* : **Chrysaphius** *qui et Ztummas*. Sur la prestigieuse dignité de spathaire, « portée de l'empereur » : DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 167-168. Chrysaphius est le premier cubiculaire connu à porter ce titre. Sur le personnage : MILLAR, *A Greek Roman Empire* [n. 15], pp. 192-194, qui montre que Chrysaphius était le principal conseiller de Théodose II sur le plan religieux, avec le patrice Nomus déjà évoqué.

¹⁰³ Evagr., *Hist. eccl.* 2, 2 (« comme Chrysaphius réclamait de l'or, Flavien, à son élection, lui avait envoyé pour sa confusion des vases sacrés ») ; Theoph., *Chron.*, A. M. 5940 (Flavien répond à Chrysaphius qu'il n'a aucune « eulogie » en or à lui offrir, à moins d'offrir des vases sacrés), dont la version est jugée à juste titre plus vraisemblable par les commentateurs de la traduction d'Évagre, L. Angliviel de la Beaumelle et G. Sabbah (p. 223 n. 7).

¹⁰⁴ *Coll. Avell.* 99, 5 ; Liberat., *Brev.* 11 ; Theod. Lect., pp. 346, 350 ; Evagr., *Hist. eccl.* 1, 10 (réunion du concile de 449 : « Chrysaphius, qui dominait alors le palais, avait manigancé la chose par haine de Flavien ») ; Theoph., *Chron.* A. M. 5940-5941 : en 448 les vues d'Euty chès sont déclarées hérétiques par Flavianus ; en 449 sur le conseil de Chrysaphius l'empereur convoque le concile d'Éphèse ; il est dominé par l'ami de Chrysaphius Dioscore et par la menace impériale ; les vues d'Euty chès sont déclarées orthodoxes et Flavianus déposé. Zon. 13, 23, 13-14 [Ioannes Zonaras, *Építome Historiarum*, ed. L. DINDORF, Leipzig 1868-1875] : Chrysaphius favorise la succession de Flavianus par Anatolius au patriarcat de Constantinople.

¹⁰⁵ *PLRE II* : **Valerius** 6. Cyr. Scyth., *V. Euth.* 30 [Cyrille de Scythopolis, *Vita Euthymii*, ed. E. SCHWARTZ, in *Texte und Untersuchungen*, 49, Leipzig 1939] : il écrit à Eudocie à Jérusalem pour la presser d'abandonner la doctrine d'Euty chès et de revenir à la foi catholique (vers 455).

thaire Cosmas (disposant de la même dignité que Chrysaphius) est d'abord envoyé à Alexandrie restaurer l'ordre après des troubles religieux puis il est chargé de convoquer à Constantinople plusieurs moines palestiniens¹⁰⁶. En 513, Asterius, *a secretis*, présente à Sévère d'Antioche les remontrances d'Anastase après la réunion du synode oriental¹⁰⁷. Toujours sous Anastase, en 513/518, le *sacellarius* Eleutherius tente d'obtenir de Sévère d'Antioche l'ordination de protégés¹⁰⁸. À l'époque de Justin I^{er}, en 519, Amelius participe à l'enquête sur l'évêque Pierre d'Apamée tenue devant le gouverneur de Syrie Seconde¹⁰⁹. Toujours au tout début du règne de Justin I^{er}, le neveu de l'empereur, le futur Justinien I^{er}, joue un grand rôle dans les négociations avec le pape Hormisdas, entre 518 et 520, afin de mettre fin au schisme acacien¹¹⁰. En 537, Arsenius est envoyé à

¹⁰⁶ PLRE II : **Cosmas** 3. Evagr., *Hist. eccl.* 3, 22 (Zénon « envoie Cosmas, l'un de ses spathaires, portant, en vue de l'union, une foule de menaces contre Pierre, comme ayant par sa brutalité produit une grande division. Rien n'ayant progressé selon ses vœux, Cosmas retourne à la ville impériale, après avoir seulement rendu leurs demeures à ceux qui en avaient été chassés ») ; Zach., *Hist. eccl.* 5, prol. et 6, 2, 4 : Zénon l'envoie à Alexandrie avec le préfet augustal Theodorus (arrivé le 23 mars 487) pour restaurer l'ordre après des troubles religieux. Zach., *Hist. eccl.* 6, 3 : reçoit l'instruction de convoquer à Constantinople les moines palestiniens Pierre l'Ibère, Isaïe et Théodore, ce qui échoue également. MARAVAL, *La réception de Chalcédoine dans l'empire d'Orient*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 107-145, ici p. 121. Sur l'ensemble de ces activités de Cosmas, voir BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], pp. 227-230 : tant en Égypte qu'en Palestine, il s'agissait de briser l'opposition monophysite à l'Hénotique promu par Zénon et signé par le patriarche d'Alexandrie Pierre Monge. KOSIŃSKI, *The Emperor Zeno* [n. 60], pp. 187, 195.

¹⁰⁷ PLRE II : **Asterius** 10. Sever. Ant., *Epist.* 46 [Sévère d'Antioche, *Epistulae*, ed. et trad. E. W. BROOKS, in PO 12, 1915 et PO 14, 1919], qui décrit le personnage comme *a secretis* et ancien préfet de la Ville. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. II, pp. 71-72, date les faits de fin avril/mai 513. Le même auteur retient bien la fonction d'*a secretis*, c'est-à-dire de secrétaire du consistoire, mais suggère, à mon avis à tort, qu'elle ait pu être précédée par une préfecture de la Ville effective (ALPI, *La route royale* [n. 2], t. I, p. 120 n. 44). La PLRE en fait à juste titre une dignité honorifique conférant au personnage le rang d'*illustris* : on ne voit pas en effet qu'un préfet de Constantinople soit ensuite rétrogradé *a secretis*. Il reste que, pour cette dernière fonction, le rang d'*illustris* est élevé. DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], p. 45, note, d'après une inscription, que les *a secretis* sont de rang *spectabilis* au VI^e siècle : ce n'est pas le cas de ce personnage. Le même auteur indique qu'Asterius était alors notaire, ce qui est possible mais non certain : ce n'est que pour l'année 526 que le chroniqueur Malalas le qualifie d'ancien référendaire (une catégorie de notaires) et préfet de la Ville.

¹⁰⁸ PLRE II : **ELEVETHERIVS** 4. Sever. Ant., *Epist. Sel.* 1, 17. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. I, p. 121 et t. II, p. 125 note que le personnage est mentionné par la lettre de Sévère comme *illustris* : la graphie de la PLRE est donc erronée. DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 171-172 : le *sacellarius* est un eunuque fonctionnaire de la Chambre impériale (*cubiculum*) chargé de la cassette privée de l'empereur.

¹⁰⁹ PLRE II : **Amelius** 2. ACO, III, p. 108, l. 5.

¹¹⁰ PLRE II : **Fl. Petrus Sabbatius Iustinianus** 7. Evagr., *Hist. eccl.* 4, 10, 11 : partisan du concile de Chalcédoine. *Coll. Avell.* 167, 223 : début 519 fait partie de la délégation qui accueille les

Alexandrie avec le nouveau patriarche Paul dans le but d'imposer le chalcédonisme¹¹¹. En 550, Marthanes enquête sur l'absence du nom de Théodore de Mopsueste dans les diptyques de cette cité¹¹². En 558/559, Theoctistus obtient du pape des reliques destinées à Constantinople¹¹³. En 640/641, Constantinus donne lecture dans la capitale impériale d'une lettre théologique du patriarche au pape, et l'on sait que ce personnage était lui-même l'auteur de sermons sur la question des deux énergies du Christ¹¹⁴.

envoyés du pape arrivés à dix milles de Constantinople ; *Coll. Avell.* 147, 162, 187, 188, 191, 196, 200, 235, 243 : écrit au pape Hormisdas (entre 518 et 520) ; *Coll. Avell.* 158, 154, 176, 189, 190, 206, 207 : reçoit des réponses du pape. FRAISSE-COUÉ, « L'incompréhension croissante entre l'Orient et l'Occident (451-518) » [n. 38], pp. 185-188, 194. BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], p. 98 n. 349, montre la puissance du personnage sous le règne de son oncle dans ce domaine précis.

¹¹¹ *PLRE* II : **Fl. Arsenius** 3. Procop., *Arr.* 27, 6-19 (6 : « Or il y avait un certain Arsène, Palestinien d'origine, qui avait rendu service à l'impératrice Théodora dans des circonstances très pressantes ; il en avait retiré un grand pouvoir et d'importantes richesses et avait accédé à la dignité de sénateur, bien qu'il fût le pire des scélérats ») ; Liberat., *Brev.* 23. Il fut impliqué avec le préfet augustal Rhodon dans la torture à mort du diacre Psoes. Il est accusé de meurtre par Justinien avec Rhodon et Paul. Il est condamné par Liberius et exécuté avec l'approbation de Théodora, et ses biens sont confisqués par Justinien.

¹¹² *PLRE* IIIB : **Marthanes** 1. *ACO*, IV, 1, pp. 116-119 : en 550 enquête à Mopsueste (Cilicie) sur l'absence dans les diptyques du nom de Théodore de Mopsueste et doit transmettre le résultat à l'empereur (les diptyques contiennent des listes de personnages, en particulier d'évêques, cités pendant la liturgie). En tant que *comes domesticorum* (certainement titre honorifique qui lui donne le rang d'*illustris*), il assiste au synode de Mopsueste le 17 juin 550. Le synode établit l'absence de Théodore sur les diptyques de Mopsueste et au contraire la présence de Cyrille d'Alexandrie : on se trouve dans le contexte préparatoire au concile de 553 destiné à un rapprochement avec les monophysites. Procop., *Arr.* 19, 28-38, raconte qu'un Marthanes se livrait à des exactions sans doute fiscales en Cilicie et ne fut sauvé de la justice impériale que grâce à la protection de son beau-père, le référendaire Léon. Les faits étant antérieurs à 550 (date approximative de la rédaction de l'ouvrage attribué à Procope), il est permis de douter que Justinien se soit fait représenter au synode de Mopsueste par ce personnage sulfureux (dont l'onomastique est en outre légèrement différente). L'identification est néanmoins proposée par la *PLRE* et par G. DAGRON et D. FEISSEL, *Inscriptions de Cilicie*, Paris 1987, pp. 141-146. Une inscription de Mopsueste de 559/560 évoque un Marthanos *stratèlatès*, c'est-à-dire commandant militaire, éventuellement maître des milices : la localisation de cette inscription permet de faire de cette fonction une étape ultérieure de la carrière du même personnage. Marthanes/Marthanos est un nom d'origine sémitique qui se rencontre dans l'épigraphie syrienne.

¹¹³ *PLRE* IIIB : **Theoctistus** 2. Pelag. I, *Epist.* 20 (déc 558/2 février 559) : demande au pape Pélage des reliques de Rome pour le patriarche de Constantinople Eutychius et revient effectivement à Constantinople avec des reliques variées et une lettre du pape au patriarche.

¹¹⁴ *PLRE* IIIA : **Constantinus** 36 (questeur du palais sacré sans doute honoraire). *PG* 91, col. 328B : une lettre envoyée par Pyrrhus (patriarche de Constantinople en 638/639-641) au pape Jean

En-dessous des *illustres* se trouvent les personnages portant le titre de comte (*comes*) et qui appartiennent aux deux rangs sénatoriaux de *spectabilis* et *clarissimus*. En 402, le comte du consistoire Cynegius est envoyé fermer le temple de Zeus Marnas à Gaza¹¹⁵. Entre 431 et 435, Irenaeus sert de porte-parole des Nestoriens à la cour¹¹⁶. En 449, deux *comites* membres du bureau des libelles sont présents à Constantinople lors de l'enquête sur la doctrine d'Eutychès¹¹⁷ : Mamas¹¹⁸ et Carterius¹¹⁹. La même année, le comte du consistoire Helpidius est envoyé contrôler le second concile d'Éphèse¹²⁰. En 515-516, le comte du consistoire Severianus assure la transmission de lettres entre l'empereur et le pape Hormisdas¹²¹. En 519, le *comes* Stephanus, parent de Vitalien, est envoyé rencontrer

IV (640-642) est lue publiquement par Constantinus ; elle est citée en 645 dans la controverse entre Maxime le confesseur et Pyrrhus.

¹¹⁵ PLRE II : CYNIGIVS 2. Marc. Diac., *V. Porph.* 51 [Marc le Diacre, *Vie de Porphyre de Gaza*, ed. et trad. H. GRÉGOIRE et M.-A. KUGENER, Paris 1930] (rôle de l'impératrice Eudoxie dans la mission confiée à Cynegius : « elle lui remet aussi de l'argent, de sa propre main, en lui disant : « Prends pour ta dépense, et n'accepte rien des très saints évêques. » ») ; 54, 63 (Cynegius est accompagné du consulaire, du duc et d'une grande force militaire et civile ; il réquisitionne les habitations des païens fugitifs) ; 69 (membre du consistoire sous Arcadius, il est envoyé en 402 fermer le Marneion de Gaza). S'il est bien comte du consistoire, il doit être *spectabilis*, bien que la *Vie de Porphyre* 54, le qualifie de *λαμπρότατος* (équivalent grec de *clarissimus*). Mais il existe plusieurs occurrences de la désignation de fait comme *clarissimus* d'un comte du consistoire *spectabilis* : DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], p. 32. Voir aussi K. HOLUM, *Theodosian Empresses. Women and Imperial Dominion in Late Antiquity*, Berkeley – Los Angeles – Londres 1982, pp. 55-56.

¹¹⁶ PLRE II : IRENAEVS 2. ACO, I, 1, 1, pp. 93, 121 : ami de Nestorius et de Jean d'Antioche ; opposé à Cyrille d'Alexandrie ; assiste aux premiers moments du concile d'Éphèse en 431. ACO, I, 1, 5, p. 129 : il apporte des lettres du parti antiochien à Constantinople et s'exprime auprès de l'empereur en sa faveur. ACO, I, 1, 5, p. 135 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 569-572) : il fait un rapport sur ses activités à Constantinople au parti antiochien réuni à Éphèse. ACO, I, 4, p. 203 : démis de son rang et privé de sa fortune en 435 en même temps que Nestorius et envoyé en exil à Pétra. ACO, I, 4, p. 181 : il change d'opinion et s'oppose au nestorianisme. ACO, I, 1, 4, pp. 66-67 et ACO, I, 4, p. 181 : il est consacré vers 445 évêque de Tyr par Domnus d'Antioche, mais est envoyé à nouveau en exil, cette fois à l'instigation du parti d'Eutychès et Dioscore au début 448. MILLAR, *A Greek Roman Empire* [n. 15], pp. 160, 169, 171-172, 175, 178-181, 184 et 219.

¹¹⁷ FRAISSE-COUÉ, *D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451)* [n. 12], p. 47.

¹¹⁸ PLRE II : MAMAS 1. ACO, II, 3, 1, p. 133 (13 avril 449 : concile) : il est qualifié de *comes et proximus sacri scrinii libellorum et sacrarum cognitionum*. DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], p. 70 : le recours d'Eutychès avait été déposé auprès du bureau des libelles ; un *proximus* occupe le deuxième rang d'un bureau après le *magister*.

¹¹⁹ PLRE II : FL. CARTERIVS 2. ACO, II, 3, 1, p. 169 (27 avril 449 : commission d'enquête) : *comes et proximus scrinii libellorum sacrarumque cognitionum*.

¹²⁰ PLRE II : HELPIDIVS 5. ACO, II, 1, 1, p. 72 (juin 449) ; ACO, II, 3, 1, p. 47. FRAISSE-COUÉ, *D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451)* [n. 12], pp. 49, 54-56.

des légats du pape Hormisdas dans la province d'Epirus Nova¹²². Comitas, qui était la fois *comes* et *praetor plebis*, est chargé en 551, en vain, d'arrêter le pape Vigile à Constantinople¹²³. En 590-593, Narsès est impliqué dans un conflit entre le pape Grégoire le Grand et le patriarche de Constantinople à propos de deux prêtres accusés d'hérésie¹²⁴. Les *comites* Eumolpius¹²⁵ et Theodorus¹²⁶ furent en 550 témoins au synode de Mopsueste.

Les cubiculaires, eunuques très proches des empereurs et surtout des impératrices, apparaissent se spécialiser dans les affaires religieuses individuelles, en particulier les nominations. En 401, Amantius, cubulaire de l'impératrice Eudoxie, obtient, pour les évêques Jean de Césarée et Porphyre de Gaza, un ordre impérial fermant les temples païens de Gaza¹²⁷. Un autre eunuque d'Eudoxie, Brison, diri-

¹²¹ PLRE II : SEVERIANVS 5. *Coll. Avell.* 110 (5 juillet 515) : porte une lettre du pape Hormisdas à Anastase. *Coll. Avell.* 111 (16 juillet 516) : porte des lettres d'Anastase au pape et au Sénat de Rome. *Coll. Avell.* 112 et 114 : porte la réponse du pape et du Sénat à l'empereur. FRAISSE-COUÉ, *L'incompréhension croissante entre l'Orient et l'Occident (451-518)* [n. 38], p. 183. HAARER, *Anastasius I* [n. 47], p. 180. BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], pp. 118 ; 186 n. 130 (situe la réponse du sénat de Rome pas avant septembre 516).

¹²² PLRE II : STEPHANVS 22. *Coll. Avell.* 213 (février/mars 519). FRAISSE-COUÉ, *L'incompréhension croissante entre l'Orient et l'Occident (451-518)* [n. 38], p. 187.

¹²³ PLRE IIIA : COMITAS *qui et* DIPVNDIARISTES 3. Vigil., *Epist.* 1, p. 4 : chargé de capturer le pape Vigile et sa suite dans l'église de Constantinople où il s'est réfugié en août 551 ; *Epist.* 4, p. 22 : finalement renonce à s'emparer du pape. A. H. M. JONES, *The Later Roman Empire, 284-602*, Baltimore 1964, vol. I, p. 692 : la charge de *praetor plebis* a été créée par Justinien pour remplacer celle de préfet des vigiles, placée sous l'autorité du préfet de la Ville. Elle comporte des attributions policières qui conviennent bien au cas du personnage.

¹²⁴ PLRE IIIB : NARSES 9. Quatre lettres de Grégoire lui sont envoyées à Constantinople. Greg. M., *Epist.* 1, 6 (octobre 590) ; *Epist.* 3, 63 (août 593) ; *Epist.* 6, 14 (septembre 595) : impliqué dans le conflit entre Grégoire le Grand et le patriarche de Constantinople Jean à propos de deux prêtres (Jean et Athanase) accusés d'hérésie. La dernière lettre précise qu'en 595 il demande l'opinion de Grégoire sur un document attaquant Athanase et obtient une réponse sur les meilleurs textes rapportant les actes du concile d'Éphèse. Greg. M., *Epist.* 7, 27 (juin 597) : joue un rôle important dans la fondation de monastères et invite Grégoire à composer une lettre d'exhortation pour les moines et d'autres personnes. PIETRI et FRAISSE-COUÉ, « Grégoire le Grand et le nouveau prestige du siège apostolique » [n. 28], p. 889. BOESCH GAJANO, *Grégoire le Grand* [n. 26], pp. 77-78, évoque le réseau constantinopolitain d'amis communs à Grégoire et à Narsès.

¹²⁵ PLRE IIIA : EVMOLPIVS. ACO, IV, 1, pp. 118, 120, 126. G. DAGRON, « Two Documents Concerning Mid-Sixth-Century Mopsuestia », in A. LAIOU-THOMADAKIS (ed.), *Charanis Studies. Essays in Honor of Peter Charanis*, New Brunswick (NJ) 1980, pp. 19-30, ici pp. 23-24, montre que les témoins de ce synode étaient tous originaires de Mopsueste. Il s'agissait sans doute de conférer du poids à l'absence de Théodore dans les diptyques, prétendument depuis toujours.

¹²⁶ PLRE IIIB : THEODORVS 18. ACO, IV, 1, pp. 118, 120, 126.

¹²⁷ PLRE II : AMANTIVS 1. Marc. Diac., *V. Porph.* 36-41 (le patriarche de Constantinople

ge, toujours en 401 la lutte contre les Ariens à Constantinople puis il est envoyé en 403 en Bithynie ramener d'exil Jean Chrysostome¹²⁸. Vers 534/535, Calotychius, cubulaire de Théodora, aide à installer comme patriarche d'Alexandrie le candidat de l'impératrice, le monophysite Theodosius¹²⁹.

Les notaires sont clairement utilisés par les empereurs pour s'occuper des procédures synodales ou conciliaires, comme l'avait noté R. Delmaire¹³⁰. Entre 432 et 435, Aristolaus est envoyé restaurer l'unité de l'Église successivement à Antioche, à Alexandrie et en Cilicie¹³¹. En 448-449, Damascius s'occupe de l'enquête sur la doctrine d'Ibas d'Édesse¹³². En 449, Eulogius contrôle le second

Jean Chrysostome introduit les deux évêques auprès d'Amantius qui lui-même les fait présenter à l'impératrice Eudoxie ; 44, 49, 51 (Amantius suggère à l'impératrice le nom de Cynegius pour accomplir la mission à Gaza) ; 52. DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 156-157, montre qu'Amantius était simplement *cubicularius* et non *castrensis* ; cette dernière fonction se trouve dans la *Vie* grecque tardive et romancée, alors qu'elle est absente de la *Vie* géorgienne, plus proche de l'original syriaque. Voir aussi HOLM, *Theodosian Empresses* [n. 115], pp. 54-55, 131 n. 85 (l'auteur fait cependant d'Amantius un *castrensis* et non un *cubicularius*).

¹²⁸ PLRE II : Brison. Socr., *Hist. eccl.* 6, 8, 8 [Socrate de Constantinople, *Histoire ecclésiastique*, ed. G. C. HANSEN, trad. P. PÉRICHON et P. MARAVALL, Paris 2004-2007] (« Brison, l'eunuque de l'impératrice, qui dirigeait alors les chanteurs, est frappé d'une pierre au front ») ; Sozom., *Hist. eccl.* 8, 8, 4-5 [Sozomène, *Histoire ecclésiastique*, ed. J. BIDEZ, trad. A.-J. FESTUGIÈRE, Paris 1983-2008] (« De fait, des figures de croix en argent sous des cierges allumés les précédaient et un eunuque de l'impératrice avait été préposé à cet office, chargé de s'occuper de la dépense afférente et des hymnes ») : en 401 chargé d'organiser des processions de catholiques pour contrer les Ariens à Constantinople. Theoph., *Chron.* A. M. 5897 : à l'été 403 l'impératrice l'envoie en Bithynie pour ramener Jean Chrysostome de son premier exil (il est le destinataire de deux lettres amicales de Chrysostome : R. DELMAIRE, « Les lettres d'exil de Jean Chrysostome », *RecAug* 25, 1991, p. 115). Voir aussi HOLM, *Theodosian Empresses* [n. 115], p. 76.

¹²⁹ PLRE IIIA : Calotychius. Liberat., *Brev.* 20 : présent à Alexandrie quand le patriarche Timothée IV meurt (7 février 535) ; avec le duc Aristomachus et le préfet augustal Dioscorus, il aide à installer au patriarcat d'Alexandrie le candidat de Théodora, le monophysite Theodosius (probablement le 10 février).

¹³⁰ DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 52-53.

¹³¹ PLRE II : ARISTOLAVS. *ACO*, I, 4, pp. 91-92 : voyage à Antioche pour voir l'évêque Jean (432). *ACO*, I, 4, pp. 92, 102, 128, 140 : se rend à Alexandrie auprès de l'évêque Cyrille (432). *ACO*, I, 4, pp. 225-226 : séjourne à nouveau à Antioche où Jean appose sa signature sur les documents restaurant l'unité (432). *ACO*, I, 4, p. 204 : en 435 envoyé par l'empereur en Cilicie, où les évêques refusaient l'accord. FRAISSE-COUÉ, « Le débat théologique au temps de Théodose II : Nestorius » [n. 43], p. 543 et « D'Éphèse à Chalcedoine : la « paix trompeuse » (433-451) » [n. 12], p. 27.

¹³² PLRE II : DAMASCIUS 1. *ACO*, II, 1, 3, p. 19 : le 27 octobre 448, reçoit des instructions pour organiser l'enquête sur la doctrine d'Ibas d'Édesse. *ACO*, II, 1, 3, pp. 14, 19 : présent à Berytus le 1^{er} septembre 449 quand l'enquête débute, il porte des lettres impériales à ce sujet aux évêques de Berytus et Tyr. FRAISSE-COUÉ, « D'Éphèse à Chalcedoine : la « paix trompeuse » (433-451) » [n. 12], p. 40.

concile d'Éphèse¹³³. Dans le même contexte, Ioannes, primicier des notaires, lit la lettre impériale (*sacra*) de convocation du concile¹³⁴. En 451, le notaire Ioannes est chargé par Marcien de convoquer des évêques au concile de Chalcédoine¹³⁵. En 511, Eutropius représente Anastase au synode de Sidon¹³⁶. En 520, Eulogius est chargé d'assurer la correspondance entre Justin I^{er} et le pape¹³⁷. Les référendaires sont une catégorie particulière de notaires, comme le montre la désignation du personnage suivant. En 449, le tribun et notaire et référendaire Macedonius est présent à Constantinople lors de l'enquête sur Eutychès¹³⁸. En 536, le référendaire Theodorus assiste au synode de Constantinople où il apporte des messages de Justinien¹³⁹. En 552, le référendaire Petrus se charge des relations de Justinien avec le pape et le patriarche de Constantinople¹⁴⁰. Le rôle religieux de ces deux

¹³³ PLRE II : EVLOGIVS 3. ACO, II, 1, 1, pp. 72-73 ; ACO, II, 3, 1, p. 47 : envoyé en juin 449 avec le *comes* Helpidius contrôler le concile d'Éphèse (qui se tient en août 449). FRAISSE-COUÉ, *D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451)* [n. 12], p. 49.

¹³⁴ ACO, II, 1, 1, p. 82. FRAISSE-COUÉ, *D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451)* [n. 12], p. 54 pense qu'il s'agit probablement d'un clerc alexandrin (car le concile est évidemment favorable au patriarche d'Alexandrie Dioscore) ; il est vrai qu'il existe des notaires ecclésiastiques, à l'instar de Dulcitus, qui fait partie justement au même concile de la délégation romaine ; mais le titre de primicier et le fait qu'il lise la convocation impériale me paraissent faire à coup sûr de lui un notaire impérial. Le personnage n'est pas consigné par la PLRE. Ce primicier des notaires Ioannes n'est certainement pas à identifier au suivant, le notaire Ioannes au service de Marcien, car ce dernier ne porte pas le titre de primicier et sert une politique diamétralement opposée. Sur le primicier, chef du corps (*schola*) des notaires : DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], p. 53-54.

¹³⁵ PLRE II : IOANNES 17. Zach., *Hist. ecl.* 3, 1, 3 : envoyé à Oasis convoquer les évêques exilés Nestorius et Dorotheus ; apporte aussi des invitations à Dioscore d'Alexandrie et Juvénal de Jérusalem.

¹³⁶ PLRE II : EVTROPIVS 4 (tribun et sans doute notaire). Theoph., *Chron.* A. M. 6003 : représente Anastase au synode de Sidon à l'automne 511. HAARER, *Anastasius I* [n. 47], pp. 153-154.

¹³⁷ PLRE II : EVLOGIVS 8. *Coll. Avell.* 199 et 200 (31 août 520), 201 (29 octobre 520) : tribun et notaire. L'année précédente, Eulogius est attesté dans le même rôle en tant qu'*agens in rebus* : *Coll. Avell.* 218 (juin 519), 189 et 210 (2 septembre 519), 188 et 224 (15 octobre 519), 185 (19 janvier 520). BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], p. 119 et n. 446, note bien la promotion du personnage ; mais cet ouvrage affirme que ce personnage a été promu *spectabilis* en devenant notaire, alors qu'il était déjà revêtu de cette dignité comme *agens in rebus* (*Coll. Avell.* 218 : *vir spectabilis magistrianus*).

¹³⁸ PLRE II : MACEDONIVS 5. ACO, II, 1, 1, p. 151 (13 avril 449 : concile). FRAISSE-COUÉ, « D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451) » [n. 12], p. 47, le qualifie simplement de tribun, grade militaire associé à la fonction de notaire, en outre ici référendaire.

¹³⁹ PLRE IIIB : THEODORVS 10. ACO, III, pp. 29, 38, 128, 130, 134 (2 mai et 4 juin 536).

¹⁴⁰ PLRE IIIB : PETRVS 10. Vigil., *Epist.* 1 : Porte des lettres de Justinien au pape Vigile à Sainte-Euphémie de Chalcédoine les 31 janvier et 4 février 552. Eustrat., *V. Eutych.* 23 : en 552, sur ordre de Justinien, s'assure d'Eutychius afin qu'il puisse devenir patriarche de Constantinople.

référendaires confirme leur mission plus générale au service de l'empereur, consistant à instruire les pétitions et à transmettre les réponses¹⁴¹.

Les *agentes in rebus* semblent avoir pour fonction principale le port des messages entre l'empereur et l'Église. Cela confirme bien la présentation d'ensemble qu'en fait R. Delmaire : « les agents sont d'abord et avant tout des porteurs de dépêches »¹⁴². En 431, Auxentius porte une lettre du concile d'Éphèse à Theodose II à Constantinople¹⁴³. La même année, Palladius porte une lettre impériale à Éphèse et revient à Constantinople avec des lettres du concile et de Jean d'Antioche¹⁴⁴. En 432, Maximus accompagne l'évêque Paul d'Émèse à Beroia et rencontre le patriarche Cyrille d'Alexandrie¹⁴⁵. Constantinus¹⁴⁶ et Veronicianus¹⁴⁷, *agentes in rebus* et secrétaires du consistoire en 451, sont présents au concile de Chalcedoine où ils lisent des documents, servent de traducteurs et éditent les actes¹⁴⁸. En 449, Faustinus est présent à Édesse¹⁴⁹. En 458, Eutropius apporte une lettre de Léon I^{er} à Antioche¹⁵⁰. En 515, Leontius Tapitoleon transmet un message du maître des offices Celer à Sévère d'Antioche à propos de la déposition de deux évêques¹⁵¹. En 549/550, Olympius convoie une lettre des évêques africains à Justinien à propos des Trois Chapitres¹⁵². En 550, les *agentes in rebus* Comitas¹⁵³ et Theodorus¹⁵⁴ sont témoins au synode de Mopsueste.

¹⁴¹ DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 55-56.

¹⁴² DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], p. 102.

¹⁴³ PLRE II : Auxentius 4. *ACO*, I, 3, p. 109.

¹⁴⁴ PLRE II : Palladius 5. *ACO*, I, 1, 3, p. 9 (lettre impériale du 29 juin 431) ; *ACO*, I, 1, 3, p. 10 (lettre du concile du 1^{er} juillet 431) ; *ACO*, I, 1, 5, p. 125 (lettre de Jean évêque d'Antioche).

¹⁴⁵ PLRE II : Maximus 9. *ACO*, I, 4, p. 139.

¹⁴⁶ PLRE II : Constantinus 5. *ACO*, II, 1, 1, pp. 67, 70, 92.

¹⁴⁷ PLRE II : Veronicianus 2. *ACO*, II, 1, 1, pp. 65, 94, 311, 403. Sa qualité d'*agens in rebus* (μαγιστριανός) est cependant une hypothèse fondée sur le rapprochement avec Constantinus, également secrétaire du consistoire.

¹⁴⁸ DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 44-45 (sur les secrétaires du consistoire) et pp. 105-106 (sur ces deux agents, en fait détachés dans un autre poste).

¹⁴⁹ PLRE II : Faustinus 3. *AGWG* 15, 1, p. 37 [*Abhandlungen der Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*] : mentionné dans les actes syriaques du second concile d'Éphèse comme présent à Édesse en avril 449.

¹⁵⁰ PLRE II : Eutropius 2. *ACO*, II, 5, p. 35.

¹⁵¹ PLRE II : Leontius *qui et* Tapitoleon 24. Sever. Ant., *Ep. Sel.* 1 24. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. II, p. 81, date l'épisode de l'été 515 et qualifie le personnage de « magistrien » car le terme syriaque translittère le grec μαγιστριανός, et il le classe donc parmi les *agentes in rebus* (ALPI, *La route royale* [n. 2], tome I, p. 121).

¹⁵² PLRE IIIB : Olympius 1. Vict. Tonn., a. 550 [Victor Tonnennensis, *Chronique*, ed. TH. MOMMSEN, in *MGH, AA*, XI, pp. 184-206] : envoyé en 549/550 à Justinien par les évêques africains avec une lettre défendant les Trois Chapitres et excommuniant le pape Vigile (en raison du *Indicatum* de 548).

Divers fonctionnaires centraux ou militaires que l'on ne peut classer en détails s'occupaient aussi du port des messages mais également de bien d'autres activités. Le tribun des domestiques Florentius est présent en 431 au concile d'Éphèse¹⁵⁵. Le silentiaire Magnus est envoyé par Théodose II assister en 448 puis en 449 à l'enquête sur Eutychès à Constantinople¹⁵⁶. En 449, les *exceptores* (greffiers) Asterius¹⁵⁷, Ioannes¹⁵⁸ et Euethius¹⁵⁹ lisent des documents concernant le théologien Eutychès à Constantinople. Entre 451 et 455, le décurion des silentaires Ioannes est chargé par Marcien de l'application du concile de Chalcédoine en Égypte¹⁶⁰. En 457/458, un autre silentiaire, Diomedes, est envoyé par Léon I^{er} au patriarche d'Alexandrie Timothée Élure¹⁶¹. En 515-516, le *spectabilis* Patricius

¹⁵³ PLRE IIIA : Comitas 4. Il était *pater civitatis* à Mopsueste et donc certainement originaire de cette cité. *ACO*, IV, 1, pp. 120, 127.

¹⁵⁴ PLRE IIIB : Theodorus 17. *ACO*, IV, 1, pp. 120, 127.

¹⁵⁵ PLRE II : Florentius 3. Tribun, sans doute des domestiques (placé auprès du comte des domestiques). *ACO*, I, 1, 2, p. 10.

¹⁵⁶ PLRE II : Magnus 1. *ACO*, II, 1, 1, pp. 94-95, 138-139, 177-178 et 181 (22 novembre 448 et 27 avril 449). FRAISSE-COUÉ, « D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451) » [n. 12], pp. 42-43 (souligne que Magnus en 448 « demande, au nom de Théodose II, que le patrice [Florentius], dont l'orthodoxie est éprouvée, assiste aux débats ») ; p. 47 (insiste sur le rôle ultérieur, en 449, de Magnus, mettant en cause le patriarche de Constantinople Flavien, dans le but de soutenir Eutychès). Sur les silentaires, voir DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 39-41. Ils sont chargés de l'organisation du consistoire, ce qui peut expliquer leur rôle religieux, qui est l'une des principales attributions de ce conseil. Le premier silentiaire connu titré clarissime date de 497-499.

¹⁵⁷ PLRE II : Asterius 5. *ACO*, II, 1, 1, p. 156. DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], p. 70, montre que les *exceptores* sont des greffiers et qu'Asterius, Ioannes et Euethius faisaient partie du bureau des libelles car le recours d'Eutychès y avait été déposé.

¹⁵⁸ PLRE II : Ioannes 15. *ACO*, II, 1, 1, p. 149 (13 avril 449 : concile).

¹⁵⁹ PLRE II : Fl. Euethius 3. *ACO*, II, 1, 1, pp. 177, 179 et *ACO*, II, 3, 1, p. 169 (27 avril 449). Il est appelé *exceptor scrinii libellorum et sacrarum cognitionum*.

¹⁶⁰ PLRE II : IOANNES 19. *ACO*, II, 1, 3, p. 100 : envoyé aux monophysites Carosus et Dorotheus et aux moines de leur entourage (en 451 avant le concile). Zach., *Hist. eccl.* 3, 1 : ordonne au patriarche d'Alexandrie Dioscore d'accepter le concile, probablement en 453 (mais Dioscore refuse et est exilé). *ACO*, II, 1, 3, p. 130 : envoyé à Alexandrie expliquer la foi chalcédonienne et persuader la population d'accepter Proterius comme patriarche (après la mort de Dioscore le 4 septembre 454). Zach., *Hist. eccl.* 3, 11 : il revient à Constantinople sans avoir installé Proterius ; il promet d'expliquer la position des Alexandrins à Marcien, ce qui met ce dernier en colère. MARAVAL, « La réception de Chalcédoine dans l'empire d'Orient » [n. 106], p. 108, le qualifie simplement de silentiaire. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], p. 146.

¹⁶¹ PLRE II : Diomedes. Evagr., *Hist. eccl.* 2, 10 et Mich. Syr. 9, 1 (cite une lettre de Timothée Élure) : envoyé par Léon I^{er} à Timothée Élure, nouveau patriarche d'Alexandrie, avec une lettre du pape. Zach., *Hist. eccl.* 4, 7 : Diomedes rapporte aussi à l'empereur la réponse de Timothée. FRAISSE-COUÉ, « L'incompréhension croissante entre l'Orient et l'Occident (451-518) » [n. 38], pp. 147-196, ici p. 161 n. 58. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], pp. 160, 288.

intervient dans les relations entre l'empereur et le pape¹⁶². En 518-520 le *magister scrinii memoriae* Gratus sert d'intermédiaire entre Justin I^{er} et le pape Hormisdas¹⁶³. Vers 542 un certain Bar Yohannan est l'envoyé spécial de Justinien pour punir les moines monophysites d'Amida après l'expulsion de leur évêque¹⁶⁴. Parmi les personnages simplement présents au synode de Mopsueste en 550 figurent les tribuns Hypatius¹⁶⁵ et Paulus¹⁶⁶, ainsi que le *praefectianus* Paulus¹⁶⁷. Au rang des témoins à ce même synode (et donc originaires de la cité), on trouve encore le *clarissimus palatinus* Eusebonas¹⁶⁸ et les *praefectiani* Marcus¹⁶⁹, Marinus¹⁷⁰ et Stephanus¹⁷¹. En 553, Theodorus, décurion du palais (placé à la tête des silencieux), apporte des lettres de Justinien au pape Vigile puis au 5^e concile œcumé-

¹⁶² PLRE II : PATRICIVS 11. *Coll. Avell.* 107 (rédigé le 12 janvier 515 à Constantinople, transmis le 28 mars 515 à Rome) : lettre d'Anastase au pape ; *Coll. Avell.* 108 (4 avril 515) et 106 : réponses du pape. C'est sans doute ce personnage qui a été banni selon une information donnée par les envoyés du pape à Constantinople en février/mars 519 (*Coll. Avell.* 213). BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], p. 118. On peut noter que le bannissement de Patricius fut probablement lié à l'avènement de Justin I^{er} en 518.

¹⁶³ PLRE II : GRATVS. Outre sa fonction à la tête du bureau des mémoires, le personnage portait le titre de comte du consistoire. Sur le bureau des mémoires, le plus prestigieux des bureaux palatins, chargé de répondre aux suppliques : DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 66-69. *Coll. Avell.* 143 et 147 (7 septembre 518) : envoyé par Justin I^{er} en Italie avec des lettres concernant l'unité de l'Église. *Coll. Avell.* 146 : arrive à Rome le 20 décembre 518. *Coll. Avell.* 144 et 145 : porte la réponse du pape à Justin I^{er} et au patriarche de Constantinople. *Coll. Avell.* 159 : il est de retour à Constantinople le 28 mars 519. *Coll. Avell.* 178 : le pape Hormisdas lui envoie une lettre le 9 juillet 519. *Coll. Avell.* 232 (9 septembre 520) : envoyé à nouveau par l'empereur au pape à propos de la même question. FRAISSE-COUÉ, « L'incompréhension croissante entre l'Orient et l'Occident (451-518) » [n. 38], p. 185. BLAUDEAU, *Le siège de Rome et l'Orient* [n. 52], p. 97 et n. 345, souligne son « irréprochable foi chalcédonienne » à partir de la formulation des lettres pontificales, évoquant en particulier sa « juste croyance ».

¹⁶⁴ PLRE IIIA : Bar Yohannan. Mich. Syr. 9, 26 : envoyé de Constantinople par Justinien vers 542 pour aider le duc Thomas à punir les monophysites d'Amida pour avoir expulsé leur évêque Abraham bar Kayly. Selon l'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Éphèse (dont cette partie est seulement connue par Ps.-Dion., *Chron.*, vol. II, p. 33 [*Chronicon Pseudo-Dionysianum vulgo dictum*, ed. J.-B. CHABOT, in *CSCO* (*Scr. Syr.* 53)]), cinquante personnes furent condamnées à mort et quatre furent suppliciées et exposées à chaque porte de la ville d'Amida.

V. MENZE, *Justinian and the Making of the Syrian Orthodox Church*, Oxford 2008, pp. 115-116.

¹⁶⁵ PLRE IIIA : HYPATIVS 1. *ACO*, IV, 1, p. 118.

¹⁶⁶ PLRE IIIB : PAVLVVS 14. *ACO*, IV, 1, p. 118.

¹⁶⁷ PLRE IIIB : Paulus 15. Il est *defensor* de la cité. *ACO*, IV, 1, pp. 118, 119, 121.

¹⁶⁸ PLRE IIIA : EVSEBONAS. *ACO*, IV, 1, pp. 118, 120, 126.

¹⁶⁹ PLRE IIIB : Marcus 2. *ACO*, IV, 1, pp. 121, 127.

¹⁷⁰ Ce personnage est omis par la PLRE.

¹⁷¹ PLRE IIIB : Stephanus 10. *ACO*, IV, 1, pp. 118, 120, 126.

nique¹⁷². En 567, Zacharias, médecin du palais, délivre une copie de l'édit d'union de Justin II aux évêques monophysites réunis à Callinicum¹⁷³. Toujours sous le règne de Justin II, un certain Theophilus est chargé de la répression des juifs, des samaritains et des païens¹⁷⁴. En 641, le *cancellarius* Theodorus transmet à Carthage une lettre de Martine ordonnant la libération de moniales monophysites¹⁷⁵.

Enfin, les gouverneurs, fonctionnaires ou militaires locaux, de rang sénatorial en général *spectabilis*, détiennent des prérogatives étroitement en rapport avec leur mission première : on y décèle en particulier les nominations ecclésiastiques locales et le rétablissement de l'ordre public consécutif aux troubles liés aux questions religieuses. En 396, Archelaus, sans doute *comes Orientis*, est chargé de réunir l'évêque Jean de Jérusalem et ses opposants¹⁷⁶. En 412, le comte d'Égypte Abundantius défend les prétentions de l'archidiacre Timothée à succéder à Théophile comme patriarche d'Alexandrie¹⁷⁷. Avant 433, Memnonius¹⁷⁸, Zoilus¹⁷⁹ et Callistus¹⁸⁰ sont envoyés à Antioche par Théodose II en raison de

¹⁷² PLRE IIIB : THEODORVS 20. *Coll. Avell.* 24, 83 : apporte des lettres de Justinien au pape Vigile à Constantinople peu de temps après Pâques (20 avril) 553. Il est probablement identique au silentiaire *spectabilis* Theodorus qui délivre un message de Justinien (reste pendant la lecture de la lettre puis s'en va) à la 1^{ère} session du 5^e concile œcuménique le 5 mai 553. Sur les décurions, voir DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], pp. 41-43.

¹⁷³ PLRE IIIB : **Zacharias** 2. Il est né à Soura (Euphratensis). *Ioh. Eph., Hist. eccl.* 3, 1, 19 : en 567 : participe aux discussions de Callinicum avec les monophysites ; délivre une copie de l'édit d'union de Justin II aux évêques monophysites et revient avec leurs amendements ; réputé avoir été monophysite.

¹⁷⁴ PLRE IIIB : Theophilus 2. *Ioh. Eph., Hist. eccl.* 3, 3, 27 : chargé de la répression des juifs et samaritains (avant 572), puis envoyé à Héliopolis par Tibère II vers 579 contre les païens (dont beaucoup furent torturés ou mis à mort).

¹⁷⁵ PLRE IIIB : Theodorus 165. *Max. Conf., Ep.* 12 : arrive à Carthage en novembre 641 avec une lettre de l'impératrice Martine au préfet du prétoire d'Afrique Georgius ordonnant la libération de moniales monophysites. DELMAIRE, *Les institutions* [n. 16], p. 178 : un *cancellarius* est un employé qui veille à l'ordre auprès d'un tribunal. Le rôle de Theodorus paraît bien lié à une procédure judiciaire.

¹⁷⁶ PLRE II : ARCHELAUS 1. *Hier., Lib. c. Johann. Hieros.* 39 [Jérôme, *Liber contra Johannem Hierosolymitanum*, in *PL* 23] (œuvre composée en octobre/novembre 396) : veut réunir l'évêque Jean de Jérusalem et ses opposants, mais Jean n'assiste pas à cette rencontre.

¹⁷⁷ PLRE II : ABVNDANTIUS 1. *Socr., Hist. eccl.* 7, 7, 3 : défend les prétentions de Timothée (archidiacre d'Alexandrie) à succéder à Théophile comme évêque à la mort de ce dernier (5 octobre 412). Il est désigné par l'expression ὁ τοῦ στρατιωτικοῦ τάγματος ἡγεμών : il pourrait être éventuellement duc d'Égypte, mais pas *magister militum*, comme le dit le traducteur de Socrate, P. Maraval, en renvoyant de façon erronée à la PLRE.

¹⁷⁸ PLRE II : MEMNONIVS 1.

¹⁷⁹ PLRE II : **Zoilus** 2.

¹⁸⁰ PLRE II : CALLISTVS 2.

leur orientation hostile aux Nestoriens¹⁸¹. Florus, duc à Constantia (Osrhoène) peu avant 449, intervient dans les troubles armés entre juifs et chrétiens¹⁸². En 451, le consulaire de Bithynie Strategius est invité par l'impératrice Pulchérie à maintenir l'ordre en vue du concile, d'abord convoqué à Nicée puis transféré à Chalcédoine¹⁸³. Toujours en 451, juste après le concile de Chalcédoine, le préfet augustal d'Égypte Theodorus est chargé de faire élire un successeur à Dioscore, patriarche d'Alexandrie déposé, ce qui aboutit à la désignation de Proterius¹⁸⁴. En 452-453, le duc de Palestine Dorotheus pourvoit le siège patriarcal de Jérusalem, d'abord au bénéfice du monophysite Theodosius puis du chalcédonien Juvénal¹⁸⁵. En 453, le préfet augustal et comte d'Égypte Florus restaure l'ordre public lors de la crise survenue après l'élection du patriarche Proterius¹⁸⁶. Sous Léon I^{er}, le comte d'Égypte Dionysius tente de s'opposer en vain à l'élection du monophysite Timothée élue au patriarcat d'Alexandrie et ne peut empêcher l'assassinat du titulaire chalcédonien du poste, Proterius, en 457¹⁸⁷. Stilas est envoyé à

¹⁸¹ Evagr., *Hist. eccl.* 1, 18. Ils gouvernèrent avant 433 en tant que *comites Orientis* ou *consulares Syriae* (ils sont en poste avant la nomination comme *magister militum per Orientem* d'Anatolius, attesté pour la première fois en 433).

¹⁸² PLRE II : FLORVS 1. *AGWVG* 15, 1, p. 83 : il permet aux juifs de s'armer et envoie des troupes pour restaurer l'ordre quand les chrétiens les attaquent.

¹⁸³ PLRE II : STRATEGIVS 6. *ACO*, II, 1, 1, p. 29 (FESTUGIÈRE, *Éphèse et Chalcédoine* [n. 4], pp. 661-662). FRAISSE-COUÉ, « D'Éphèse à Chalcédoine : la « paix trompeuse » (433-451) » [n. 12], p. 75.

¹⁸⁴ PLRE II : THEODORVS 27. *Liberat., Brev.*, 14. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], p. 142.

¹⁸⁵ PLRE II : DOROTHEVS 7. Nic. Call., *Hist. eccl.* 15, 9 [Nicephorus Callistus, *Historia Ecclesiastica*, PG 145-147] : en 452 en campagne contre les Arabes, il est rappelé à Jérusalem par des troubles religieux fomentés par les partisans du moine monophysite Theodosius, qu'il reconnaît comme patriarche de Jérusalem. Zach., *Hist. eccl.* 3, 5 : en 453 reçoit l'ordre de Marcien de déposer et arrêter Theodosius et de restaurer Juvénal ; Theodosius s'échappe et s'enfuit. *ACO*, II, 1, 3, pp. 127, 129 (lettres de Marcien et Pulchérie aux archimandrites de Jérusalem) : Dorotheus reçoit l'instruction d'enquêter sur les allégations de brigandage et de meurtre contre les samaritains et d'empêcher les soldats stationnés à Jérusalem de perturber les communautés monastiques.

¹⁸⁶ PLRE II : FLORVS 2. Evagr., *Hist. eccl.* 2, 5 : en 453 combine les pouvoirs civils et militaires en Égypte pendant la crise survenue lors de l'élection de Proterius comme patriarche chalcédonien d'Alexandrie ; il restaure l'ordre public à Alexandrie, suspendant la distribution de blé et fermant les bains publics et les lieux de spectacle. J.-M. CARRIÉ, « Séparation ou cumul ? Pouvoir civil et autorité militaire dans la province d'Égypte de Gallien à la conquête arabe », *AnfTard* 6, 1998, pp. 105-121, ici pp. 110-111. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], p. 144.

¹⁸⁷ PLRE II : DIONYSIVS 7. Evagr., *Hist. eccl.* 2, 8 ; Zach., *Hist. eccl.* 4, 1, 1 ; *ACO*, II, 5, p. 14 : *V. Petr. Iber.*, p. 66-67. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], pp. 148-150 : Dionysius se trouvait en Haute Égypte lors des événements d'Alexandrie ; à son retour il décide de reléguer Timothée puis semble faire machine arrière.

Alexandrie en 457 comme duc d'Égypte pour restaurer l'ordre après le meurtre de l'évêque Proterius ; il procède en 460 à l'arrestation du patriarche Timothée Élure et fait élire son successeur, Timothée Salophaciol¹⁸⁸. Sous Zénon, en 482, le préfet augustal Pergamius¹⁸⁹ et le duc d'Égypte Apollonius¹⁹⁰ luttent contre les monophysites d'Alexandrie. Un autre préfet augustal, Theodorus, participe en 487 à l'enquête visant Pierre Monge¹⁹¹. Le préfet augustal et duc d'Égypte Arsenius est envoyé par Zénon à Alexandrie en 487 afin de restaurer l'unité religieuse sans succès¹⁹². Le duc de Phénicie Libanaise Asiaticus est chargé en 515 par Anastase de déposer deux évêques de Syrie II^e hostiles à Sévère d'Antioche¹⁹³. Le duc d'Égypte (peut-être maître des milices) Acacius intervient en 516 dans l'installation de Dioscore comme patriarche d'Alexandrie¹⁹⁴. Le duc de Palestine Olympus règle également en 516 la succession au patriarcat de Jérusalem : Anastase l'envoie démettre Elias pour le remplacer par Jean¹⁹⁵. Son

¹⁸⁸ PLRE II : STILAS. Evagr., *Hist. eccl.* 2, 8 : nommé en 457 ; Zach., *Hist. eccl.* 4, 9, p. 76 : arrête Timothée ; Liberat., *Brev.* 16 : communique les ordres impériaux aux clercs et au peuple d'Alexandrie pour l'élection de Timothée Salophaciol en 460. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], pp. 161-163.

¹⁸⁹ PLRE II : PERGAMIVS 2. Evagr., *Hist. eccl.* 3, 13 : apporte l'Hénotique à Alexandrie afin qu'il soit signé par le patriarche Pierre Monge, qui le lit solennellement dans l'église cathédrale en présence du préfet ; Liberat., *Brev.* 17-18 : chargé par Zénon d'expulser le prêtre et économiste Jean Talaia. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], p. 206. KOSIŃSKI, *The Emperor Zeno* [n. 60], p. 131, insiste sur l'initiative impériale dans la politique religieuse à l'égard de l'Égypte, alors que l'historiographie mettait en avant le rôle du patriarche Acace.

¹⁹⁰ PLRE II : APOLLONIVS 5. Liberat., *Brev.* 17-18. Zach., *Hist. eccl.* 5, 7.

¹⁹¹ PLRE II : THEODORVS 32. Zach., *Hist. eccl.* 6, 1 : s'associe à Cosmas dans l'enquête avortée à propos des plaintes de Nephtalius contre Pierre Monge ; en conséquence, bien qu'innocent, il est démis et puni. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], p. 227.

¹⁹² PLRE II : ARSENIUS 2. Evagr., *Hist. eccl.* 3, 22 ; Zach., *Hist. eccl.* 6, 4 : envoyé par Zénon à Alexandrie après le retour de Cosmas pour restaurer l'unité religieuse, sans succès. BLAUDEAU, *Alexandrie et Constantinople* [n. 60], pp. 664, 678. KOSIŃSKI, *The Emperor Zeno* [n. 60], p. 188, rappelle que les dissidents refusant l'Hénotique furent menacés d'expulsion de leurs monastères.

¹⁹³ PLRE II : ASIATICVS. Evagr., *Hist. eccl.* 3, 34. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. II, p. 81, date l'épisode de l'été 515 et qualifie le personnage de stratège d'après le texte d'Évagre, puis le classe parmi les ducs (ALPI, *La route royale* [n. 2], t. II, p. 118). L'intervention d'un duc de Phénicie Libanaise dans la province de Syrie II^e s'explique sans doute simplement par le fait que cette dernière n'abritait pas de troupes.

¹⁹⁴ PLRE II : ACACIVS 5. Theoph., *Chron.* A. M. 6009 : fait probablement partie des autorités séculières qui installent Dioscore comme patriarche d'Alexandrie ; puis, présent dans l'église Saint-Jean quand le préfet augustal Theodosius est tué, il exerce des représailles meurtrières.

¹⁹⁵ PLRE II : OLYMPVS. Il est né à Césarée de Palestine. Cyr. Scyth., *V. Sabae* 56 : après qu'Elias, patriarche de Jérusalem, a refusé d'entrer en communion avec Sévère d'Antioche, Anastase envoie Olympus pour le démettre ; il installe son successeur Jean le 1^{er} septembre 516. HAARER, *Anastasius I* [n. 47], p. 161, appelle par inadvertance le personnage Olympius.

successeur comme duc de Palestine, Anastasius, est encore chargé par Anastase en 516/517 de persuader, en vain, le nouveau patriarche Jean de Jérusalem de communier avec celui d'Antioche Sévère¹⁹⁶. En 518, le comte d'Orient Irenaeus se voit demander par Justin I^{er} d'arrêter le patriarche Sévère d'Antioche, il échoue¹⁹⁷. Le *praeses* de Syrie Seconde Eutychnianus participe en 519 à l'enquête sur l'évêque Pierre d'Apamée¹⁹⁸. Le duc d'Égypte Aristomachus s'occupe en 535 des nominations de Theodosius et de Gaianus au patriarcat d'Alexandrie¹⁹⁹ ; dans la même affaire intervint le préfet augustal Dioscorus²⁰⁰. Vers 535 également le duc Theodotus réunit des monophysites à Constantinople²⁰¹. En 538-539, le préfet augustal Rhodon coopère avec le patriarche Paul pour imposer le chalcédonisme à Alexandrie²⁰². Vers 542, Thomas, duc à Constantia (Osrhoène) punit les

¹⁹⁶ PLRE II : ANASTASIVS 10. Cyr. Scyth., *V. Sabae* 56 ; Theoph., *Chron.* A. M. 6009 (La PLRE indique par erreur 6005) : envoyé comme successeur d'Olympus pour mettre le patriarche Jean de Jérusalem en communion avec Sévère d'Antioche (est réputé avoir obtenu son poste dans ce but) puis il l'emprisonne, mais devant une mobilisation des moines se retire à Césarée. HAARER, *Anastasius I* [n. 47], p. 161.

¹⁹⁷ PLRE II : IRENAEVS 6. Evagr., *Hist. eccl.* 4, 4. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. I, p. 121 et t. II, p. 136.

¹⁹⁸ PLRE II : FL. IOANNES PALLADIVS EVTYCHIANVS 4. ACO, III, pp. 93, 102, 103 et 106 : enquête sur des allégations contre l'évêque Pierre d'Apamée au début 519. Sever. Ant., *Epist. Sel.* 1, 44 : en 515/518 se voit reprocher par Sévère d'avoir assisté à la consécration d'un *martyrium* par un évêque chalcédonien excommunié, et de s'opposer à l'évêque Pierre d'Apamée, en dépit des ordres de l'empereur et de l'avis des notables. ALPI, *La route royale* [n. 2], t. I, p. 122 et t. II, pp. 81, 133.

¹⁹⁹ PLRE IIIA : ARISTOMACHVS 1. Liberat., *Brev.* 20 : présent à Alexandrie quand le patriarche Timothée IV meurt (7 février 535) ; il aide à installer au patriarcat d'Alexandrie le candidat de Théodora, le monophysite Theodosius (probablement le 10 février), mais quand le peuple de la ville proteste et promeut Gaianus, il coopère apparemment, soutient Gaianus et expulse Theodosius ; plus tard (peut-être le 24 mai), il intervient dans l'expulsion de Gaianus et la réinstallation de Theodosius. Sever. Ashmun. 1, 13 [Sévère d'Ashmunein, *Histoire des patriarches d'Alexandrie*, ed. et trad. B. EVETTS, in *PO* 1, 1907] : accède à une requête d'un habitant de Sakha (Égypte), appuyée par Sévère d'Antioche, afin d'autoriser des moines du désert à bâtir des églises et des tours.

²⁰⁰ PLRE IIIA : DIOSCORVS 2. Liberat., *Brev.* 20 : présent à Alexandrie quand le patriarche Timothée IV meurt (7 février 535) et lors de l'installation du candidat de Théodora, le monophysite Theodosius (probablement le 10 février), mais quand le peuple de la ville proteste et promeut Gaianus, il coopère apparemment, soutient Gaianus et expulse Theodosius.

²⁰¹ PLRE IIIB : THEODOTVS 2. Mich. Syr. 9, 22.

²⁰² PLRE IIIB : RHODON. Procop., *Arc.* 27, 3-4 ; Liberat., *Brev.* 23 : reçoit l'ordre de Justinien de coopérer avec le patriarche Paul afin d'imposer le chalcédonisme à Alexandrie. Procop., *Arc.* 27, 14-18 ; Liberat., *Brev.* 23 : à la demande de Paul il emprisonne le diacre Psoès qui a informé le militaire monophysite Elias de l'intention de Paul de le faire démettre ; Rhodon est ensuite persuadé par *l'illustris* Arsenius, par corruption et à l'insu de Paul, de torturer Psoès, qui en

moines monophysites d'Amida pour avoir chassé leur évêque²⁰³. En 554, le duc de Palestine Anastasius expulse des moines origénistes²⁰⁴. En 560/561, le *comes Orientis* Zemarchus est envoyé restaurer l'ordre en raison des violences entre chalcédoniens et monophysites²⁰⁵. Peu avant 603, Comitiolus, certainement officier militaire en Espagne, chasse de leurs sièges deux évêques²⁰⁶.

Au-delà des dignités ou fonctions détenues, deux facteurs généraux favorisèrent le service de l'empereur dans le domaine religieux : l'orientation religieuse personnelle des intéressés et leur origine géographique²⁰⁷. Une hostilité personnelle au monophysisme fut un atout pour plusieurs représentants de l'empereur. En 448-449 le patrice Florentius participe à Constantinople à l'enquête sur la

meurt (selon Procope, Paul aurait livré Psoès pour être tué) ; ces événements provoquent la colère de Justinien, qui démet Rhodon et le remplace par Liberius, envoyé pour enquêter sur l'affaire ; questionné par Liberius, Rhodon prétend avoir obéi aux instructions de Paul et ainsi aux ordres impériaux ; Paul dément avoir ordonné de torturer ou tuer le diacre et Arsenius est reconnu responsable. Rhodon est envoyé à Constantinople et exécuté (Procop., *Arc.* 27, 18 : « quant à Rhodon, qui s'était enfui à Byzance, l'empereur le fit décapiter et confisqua ses biens pour le Trésor, bien que l'homme eût montré treize lettres que l'empereur lui avait écrites, où il lui enjoignait avec grande insistance de servir Paul en tout ce qu'il lui ordonnait et de ne s'opposer à lui en rien, de manière à pouvoir faire appliquer les décisions sur la foi. »)

²⁰³ PLRE IIIB : THOMAS 11. Mich. Syr. 9, 26 : se rend à Amida pour punir les monophysites d'avoir chassé l'évêque Abraham bar Kayly. Selon l'*Histoire ecclésiastique* de Jean d'Éphèse (dont cette partie est seulement connue par Ps.-Dion., *Chron.*, vol. II, p. 33), cinquante personnes furent condamnées à mort et quatre furent suppliciées et exposées à chaque porte de la ville d'Amida.

²⁰⁴ PLRE IIIA : ANASTASIVS 12. Cyr. Scyth., *V. Sabae* 90 : à l'automne 554, sur ordre impérial et en accord avec le patriarche Eustochius de Jérusalem, il expulse les derniers moines origénistes de la Nouvelle Laure.

²⁰⁵ PLRE IIIB : ZEMARCHVS 1. Theoph., *Chron.* A. M. 6053 : envoyé restaurer l'ordre (à Antioche probablement) en raison des violences entre orthodoxes et monophysites en décembre 560 ; il capture les émeutiers, en exile certains, en exécute d'autres et confisque leurs biens.

²⁰⁶ PLRE IIIA : Comitiolus 2. Greg. M., *Epist.* 13, 47 et 49 (août 603) : accusé d'avoir déposé les évêques Ianuarius de Malaga et Stephanus ; Grégoire ordonne que, si les évêques sont dans leur droit, Comitiolus doit restituer les biens des Églises qu'il a confisqués et indemniser ces dernières. J. FONTAINE, *Les Églises et la reconquête byzantine. C. L'Espagne*, in PIETRI (dir.), *Histoire du christianisme* [n. 12], pp. 737-744, ici pp. 741-742, suggère que les deux évêques Ianuarius de Malaga et Stephanus (peut-être titulaire du siège d'Asido) ont été soupçonnés par Comitiolus d'intelligence avec l'ennemi wisigothique ; mais il ne peut être suivi dans sa proposition d'identification de Comitiolus avec le maître des milices Comentiolus, mentionné par une inscription de Carthagène pour 589/590, mais qui défend Constantinople puis y est exécuté en 602 (PLRE IIIA : **Comentiolus** 1). PIETRI et FRAISSE-COUÉ, « Grégoire le Grand et le nouveau prestige du siège apostolique » [n. 28], p. 872 et C. MARTIN, *La géographie du pouvoir dans l'Espagne visigothique*, Lille 2003, p. 286, procèdent aussi à cette identification.

²⁰⁷ Pour la mention des sources et des études sur les faits en question, je renvoie aux notes qui précèdent sur les personnages concernés.

doctrine d'Eutychès. Sous Anastase, le maître des offices Celer, de sympathie chalcédonienne, fut utilisé par l'empereur dans les relations avec d'autres chalcédoniens. Sous Justin I^{er}, alors qu'il n'est certainement plus maître des offices mais qu'il reste aidé par son orientation chalcédonienne, il participe aux négociations religieuses de 519-520 entre Rome et Constantinople. Sous Anastase et Justin I^{er}, le consul Pompeius, chalcédonien adepte du moine palestinien Sabas, donne assistance au patriarche exilé Macedonius en 512 avant de prendre part aux discussions avec le pape Hormisdas en 519. En 518-520 le *magister scrinii memoriae* Gratus sert d'intermédiaire entre Justin I^{er} et le pape Hormisdas, qui louait sa foi droite, c'est-à-dire son chalcédonisme. Toujours sous Justin I^{er}, le neveu de l'empereur, le futur Justinien I^{er}, joue un grand rôle dans les négociations avec Hormisdas, entre 518 et 520, afin de mettre fin au schisme acacien. Le maître des milices Vitalien participe aux mêmes actions diplomatiques. Le *comes domesticorum* Domnicus sert en 540 d'intermédiaire épistolaire entre Justinien et le pape Vigile.

Il est compréhensible que les personnages monophysites au service de l'empereur aient été plus rares. Le monophysisme ne fut jamais la doctrine impériale officielle, même si la fin du règne d'Anastase se caractérisa par une interprétation de l'Hénotique favorable au monophysisme ; cet empereur était entouré de nombreux hauts fonctionnaires syriens monophysites²⁰⁸, mais il est significatif qu'ils ne jouèrent pas de rôle décisif sur le plan religieux. Nous ne pouvons que suspecter les sympathies monophysites de deux personnages qui servirent l'empereur dans ses relations avec cette tendance du christianisme, non sans essuyer dans les deux cas un certain échec. Sous Justinien, l'eunuque Narsès *primicerius sacri cubiculi*, tente en 535 de réinstaller à Alexandrie le patriarche monophysite Theodosius. Sous Justin II, le médecin du palais Zacharias participe en 567 aux discussions de Callinicum avec les monophysites.

Un second facteur notable fut l'origine géographique des serviteurs de l'empereur. La Syrie est de loin la région la mieux documentée en la matière. En 513/514, Marinus intervient auprès de Sévère d'Antioche pour obtenir l'ordination d'un parent : ce personnage est recommandé à l'évêque d'Apamée, ville où est né Marinus (qui était par ailleurs monophysite). Entre 513 et 518, Calliopius, vicaire du maître des milices pour l'Orient, soutient les monophysites du patriarcat d'Antioche ; il est lui-même né à Antioche et est sans doute l'oncle de l'évêque Antoninus de Beroia. En 516, le duc de Palestine Olympus, né à Césarée, est envoyé à Jérusalem assurer la succession patriarcale. En 542, le Syrien Bar Yohannan est envoyé de Constantinople par Justinien pour punir les monophysites d'Amida d'avoir expulsé leur évêque Abraham Bar Kayly. En 550, l'*illustris* Marthanes enquête sur l'absence du nom de Théodore de Mopsueste

²⁰⁸ V. PUECH, « Élités impériales et élites urbaines sous Zénon et Anastase (474-518) », *Topoi* 15/1, 2007, pp. 379-396, ici pp. 388-389.

dans les diptyques de cette cité ; or il porte un nom syrien à tout le moins. Lors du synode de Mopsueste, les témoins sont par définition originaires de la cité ; mais il faut noter que parmi les personnages simplement présents à cette réunion figure le *praefectianus* Paulus, qui était *defensor* de la cité. En 567, le maître des milices Sergius, né près d'Amida, est commandant à Dara et diffuse une lettre de Justin II demandant aux monophysites de se rendre à des discussions à Constantinople. La même année, le médecin du palais impérial Zacharias, déjà évoqué, participe aux débats de Callinicum avec les monophysites ; or il était né à Soura dans la province d'Euphratésie.

Le cas de l'Égypte est documenté par la célèbre famille des Apions, qui fut utilisée par le pouvoir impérial dans sa politique à l'égard des monophysites. Sous Justinien, en 532, Strategius, tenant le rôle de maître des offices, est chargé par l'empereur de diriger les discussions avec les monophysites à Constantinople. Vers 615/616, un autre Strategius, titré patrice, probablement membre de la même famille des Apions et en tout cas grand propriétaire en Égypte, participe à Alexandrie à la réconciliation des Églises monophysites égyptienne et syrienne. Enfin, un cas particulier est celui des patrices italiens Cethegus et Liberius placés au service de Justinien dans ses relations avec le pape Vigile à Constantinople entre 550 et 553. C. Sotinel souligne que ces deux aristocrates très favorables à la condamnation des Trois Chapitres « ont tout à attendre de l'empereur pour retrouver la jouissance de leur patrimoine italien »²⁰⁹. Le cas particulier de Liberius a été aussi étudié par B. Dumézil, qui montre qu'il s'est vu refuser une donation de terres par le roi ostrogoth Théodat, ce qui le conduisit à trahir et à demander la même faveur à Justinien²¹⁰.

Malgré l'existence de tels facteurs favorables à la contrainte religieuse exercée par l'empereur, certaines interventions connurent des échecs. Sur le plan doctrinal, on ne reviendra évidemment pas ici sur la diversité même des options théologiques, qui indiquent déjà en elles-mêmes la relativité de l'influence impériale. On se bornera à évoquer quelques cas où des injonctions précises de l'empereur mirent ses représentants en échec. En 396, Archelaus, sans doute *comes Orientis*, est chargé de réunir l'évêque Jean de Jérusalem et ses opposants, mais le prélat ne daigne pas participer. Le *comes domesticorum* Candidianus, représentant de Théodose II au concile d'Éphèse en 431, est incapable de prévenir la condamnation de Nestorius. À sa suite, le comte des largesses sacrées Ioannes ne parvient finalement pas à faire déposer les évêques Nestorius, Cyrille d'Alexandrie et Memnon d'Éphèse. À la fin du règne de Justinien, en 567, le patrice Ioannes ne peut accor-

²⁰⁹ SOTINEL, « L'échec en Occident : l'affaire des Trois Chapitres » [n. 26], p. 430.

²¹⁰ B. DUMÉZIL, *Le patrice Liberius : développement et redéploiement d'un réseau dans la première moitié du VI^e siècle*, in A. GAUTIER et C. MARTIN (ed.), *Échanges, communications et réseaux dans le haut Moyen Âge. Études et textes offerts à Stéphane Lebecq*, Turnhout 2012, pp. 27-44.

der entre eux les monophysites syriens et rentre à Constantinople. Sous Justin II, vers 571/572, le questeur du palais sacré Anastasius essuie un refus de discuter avec lui de la part des monophysites.

Un cas plus irritant pour le pouvoir impérial consiste en l'échec d'une nomination épiscopale. De façon significative, la quasi-totalité des exemples connus concerne le patriarcat d'Alexandrie, qui fit souvent figure de bastion rebelle à l'empereur. En 454, le décurion des silencieux Ioannes ne parvient pas à installer Proterius comme successeur de Dioscore. Sous Léon I^{er}, le comte d'Égypte Dionysius tente de s'opposer en vain à l'élection du monophysite Timothée Élure au patriarcat d'Alexandrie et ne peut empêcher l'assassinat du titulaire chalcédozien du poste, Proterius, en 457. Sous Zénon, le spathaire Cosmas et les préfets augustaux Theodorus et Arsenius se heurtent à la popularité de Pierre Monge. Sous Justinien, en 535, Narsès tente en vain de réinstaller à Alexandrie le patriarche monophysite Theodosius. Un exemple documente le patriarcat d'Antioche en 513/518 avec celui du *sacellarius* Eleutherius, qui tente en vain d'obtenir de Sévère l'ordination de protégés.

De manière plus diffuse, les représentants de l'empereur firent souvent preuve de faiblesse envers les schismatiques ou les hérétiques. En 515, le duc de Phénicie Libanaise Asiaticus est chargé en vain par Anastase de déposer deux évêques de Syrie II^e hostiles à Sévère d'Antioche. En 516/517 le duc de Palestine Anastasius, est encore sommé par Anastase de persuader, en vain, le nouveau patriarche Jean de Jérusalem de communier avec celui d'Antioche Sévère. En 518, le comte d'Orient Irenaeus est enjoint par Justin I^{er} d'arrêter le patriarche Sévère d'Antioche, mais il échoue. En 559, le patrice Ioannes et Valerianus, sans doute maître des milices en Italie, font preuve de tolérance à l'égard de l'évêque schismatique d'Aquilée Paulus. Vers 596, l'exarque d'Afrique Gennadius se voit reprocher par Grégoire le Grand sa faiblesse envers les derniers donatistes.

Enfin, l'empereur essuya tout particulièrement des échecs dans ses relations avec le pape. Le cas de Vigile, pourtant installé sur le trône de Pierre par Bélisaire, témoigne avec éloquence de tels refus à la fin du règne de Justinien. En 551, le *praetor plebis* Comitas ne peut arrêter le pape à Constantinople. En 552, Bélisaire et cinq autres *gloriosi indices* ne parviennent pas à extraire Vigile de l'église Sainte-Euphémie de Chalcédoine pour le persuader de revenir à Constantinople. De même, en 553, Bélisaire et six autres envoyés ne réussissent pas à convaincre le pape d'assister au 5^e concile œcuménique.

Concluons avec cet éloge adressé par Corippe à Justin II : « C'est toi que le Père Tout Puissant a paré de l'honneur divin, c'est toi que ton oncle [Justinien] a solidement placé à la tête de la Cour sacrée »²¹¹. Le rhéteur nous rappelle ainsi

²¹¹ Traduction par S. Antès de Coripp., *Iust.* 1, 47-48 [Corippe, *Éloge de l'empereur Justin II*, ed. et

que les enjeux bien terrestres des nominations par l'empereur se mêlent à une conception où la cour est censée refléter l'ordre divin. On pourrait penser que l'empereur ait réservé à quelques types de ses représentants l'exercice de la contrainte dans le domaine religieux. Mais il s'avère que l'ensemble des dignitaires et fonctionnaires étaient concernés par cette mission ; cela confirme le caractère sacré de la totalité de la cour selon les conceptions de l'époque²¹². En même temps, ces tâches de contrainte religieuse apparaissent différenciées en fonction de la hiérarchie même des courtisans. Une sorte de gradient part du sommet de la cour où règnent les questions dogmatiques vers la base où se règlent les nominations épiscopales²¹³. Il est significatif que cette distribution des rôles ait perduré tout au long des V^e et VI^e siècles : cette pérennité découle bien sûr de la fixité de la hiérarchie sénatoriale depuis la fin du IV^e siècle et elle eu beau jeu d'être interprétée en termes d'immuabilité divine. Mais ce bel ordonnancement demande aussi à être quelque peu démythifié. Selon un premier point de vue, il faut bien noter que l'empereur utilise de façon pragmatique la puissance factuelle des individus. La hiérarchie de la cour repose globalement sur une échelle des fortunes et de l'influence sociale. Plus spécifiquement, certains atouts pratiques sont mis à profit, tels que le commandement militaire ou les liens familiaux. Nous avons pu surtout noter que les convictions religieuses et l'implantation géographique des individus jouaient un rôle certain dans le choix de ses représentants par l'empereur. L'ensemble de ces facteurs échappant à la stricte hiérarchie administrative paraît autoriser à évoquer une forme de réseau social. Un second point de vue invite à considérer les échecs réels du pouvoir lors de ses interventions dans la sphère religieuse, ce qui relativise la notion de contrainte. L'empereur se heurtait parfois dans son État à une diversité irréductible qui associait les options religieuses et la hiérarchie du clergé lui-même, bref les tendances permanentes à l'hé-

trad. S. ANTÈS, Paris 1981] : « *te Pater Omnipotens diuino ornanit honore, te dominum sacrae firmanit aunculus aulae* ».

²¹² Il est significatif que plusieurs hauts fonctionnaires ou dignitaires aient vu leur titre inclure l'épithète « sacré » : le préposé à la Chambre sacrée (*praepositus sacri cubiculi*), le questeur du palais sacré (*quaestor sacri palatii*), le comte des Largesses sacrées (*comes sacrarum largitionum*), le comte du sacré Patrimoine (*comes sacri patrimonii*), les comtes du sacré consistoire (*comites sacri consistorii*). Par ailleurs, la documentation de l'époque, en particulier papyrologique, emploie très souvent le terme « sacré » pour qualifier les interventions de l'empereur et de ses représentants.

²¹³ Dans le domaine tout différent de la diplomatie impériale, des travaux récents ont montré que les dignitaires étaient soigneusement sélectionnés en fonction de l'importance de l'ambassade : voir en particulier R. MATHISEN, *Patricii, episcopi et sapientes : le choix des ambassadeurs pendant l'antiquité tardive dans l'empire romain et les royaumes barbares*, in A. BECKER et N. DROCOURT (ed.), *Ambassadeurs et ambassades au cœur des relations diplomatiques, Rome – Occident médiéval – Byzance (VIII^e s. avant J.-C. – XII^e siècle après J.-C.)*, Metz 2012, pp. 227-238.

résie et au schisme. Il faut apprécier à leur exacte valeur ces résistances. Elles ne remettent pas fondamentalement en cause l'autorité impériale. Mais elles impliquent aussi les représentants de l'empereur eux-mêmes. Certains d'entre eux, parfois même ceux qui furent choisis pour leurs croyances ou leur origine géographique, purent faire preuve de réticence à l'égard des ordres impériaux. L'Empire romain d'Orient disposait certes d'une façade théocratique assise sur une réelle autocratie. Mais il abritait aussi une grande diversité religieuse, représentée au sein même de la hiérarchie des dignitaires et fonctionnaires. Alors que la cour impériale était censée refléter celle de Dieu lui-même, elle exprimait également les choix des hommes.

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

VINCENT PUECH
vincent.puech@uvsq.fr